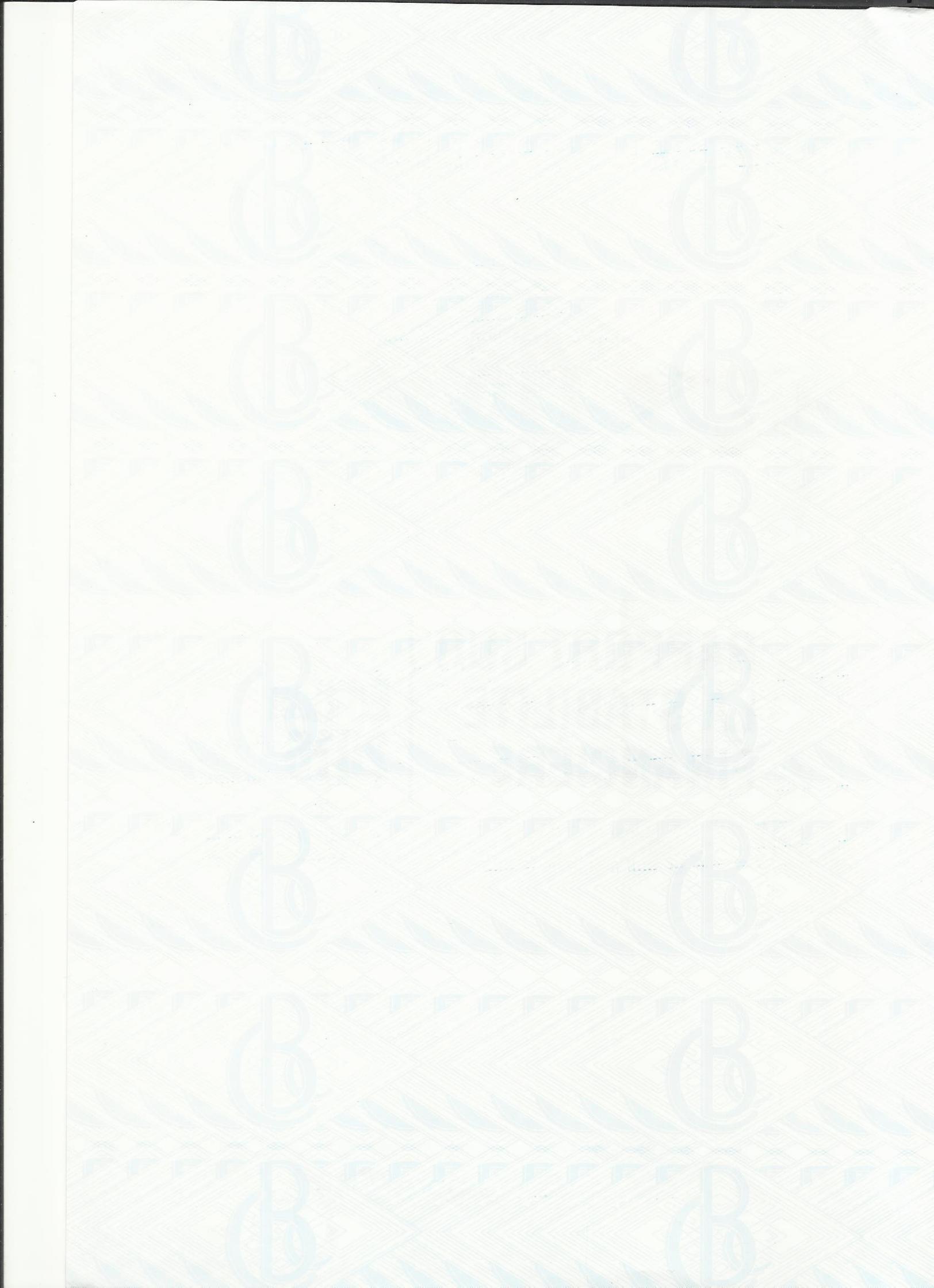




**RAPPORT SUR
LA STABILITÉ
FINANCIÈRE**

**Édition
2016**



BANQUE CENTRALE DU CONGO



**RAPPORT SUR
LA STABILITÉ
FINANCIÈRE**

**Édition
2016**

N° 02 - Septembre 2018

REVUE DE LA BIBLIOTHÈQUE



AVANT PROPOS

Cher Lecteur,

Concerne : Présentation du rapport sur la stabilité financière 2016

J'ai l'insigne honneur de vous présenter la deuxième édition du rapport sur la stabilité financière qui porte sur l'année 2016. Ce rapport rend compte des canaux à partir desquels les risques liés à la stabilité financière en République Démocratique du Congo, prennent de l'ampleur et propose des mesures à préconiser pour permettre la résilience du système financier aux différents chocs.

A cet égard, le Rapport sur la stabilité financière aborde systématiquement trois sujets cruciaux, à savoir : (i) le contexte macroéconomique international, régional et national dans lequel évolue le secteur financier congolais, afin d'en saisir les principales menaces qui peuvent affecter la stabilité financière en RDC, (ii) le développement du système financier du pays et sa vulnérabilité et (iii) le cadre de la politique macroprudentielle.

En effet, le ralentissement de l'économie congolaise observé en 2016, suite à la morosité de la conjoncture économique internationale, attestée notamment par la baisse drastique des cours des matières premières, a affecté négativement le secteur financier national.

Au niveau du secteur bancaire, la baisse de l'activité économique couplée à l'instabilité sur le marché des changes et celui des biens et services ont pesé lourdement sur les bilans des banques dont les actifs se sont dévalorisés. En effet, le ratio bilan/PIB s'est établi à 12,66% en 2016 contre 13,48% une année auparavant, traduisant la décélération du niveau d'activité bancaire et partant de la réduction de son apport dans le PIB.

Pour ce qui est du secteur de la Microfinance, son impact sur la stabilité financière, est resté insignifiant suite à son niveau d'activité encore très faible par rapport aux besoins de l'économie nationale, soit 0,64% du PIB.

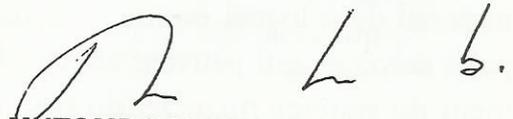
Quant à la politique macroprudentielle, il convient de noter que pour mieux assurer la stabilité financière, il s'est avéré important, pour l'Institut d'Emission, de poser les jalons pour asseoir cette politique au regard des objectifs généraux et intermé-

diaires y relatifs, conformément aux bonnes pratiques et de préconiser des mesures adéquates.

Ainsi, pour une meilleure gouvernance, il est recommandé d'instituer un cadre de concertations réunissant plusieurs acteurs susceptibles d'y contribuer, en l'occurrence le Gouvernement, à travers le Ministère des Finances, la Banque Centrale du Congo ainsi que l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances.

Puisse ce deuxième rapport sur la stabilité financière constituer un maillon de plus dans les efforts de transparence et de redevabilité que ne cesse de fournir la Banque Centrale du Congo afin de se faire mieux connaître du grand public, dans l'accomplissement des missions lui dévolues.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO
Gouverneur

Résumé

Le secteur financier congolais, dominé par l'activité bancaire, est resté moins résilient en 2016. Le secteur bancaire est demeuré sous stress, fragile, fortement exposé et confronté aux différentes sources de vulnérabilités externes qui se sont manifestées, au plan national, par notamment l'accélération de la dépréciation de la monnaie locale et du rythme de formation des prix intérieurs.

Il a été observé qu'à chaque fois que l'économie nationale est tributaire de la mauvaise conjoncture internationale persistante, la solvabilité du secteur en pâtit étant donné qu'il se trouve réduit de sa capacité de couverture par le fait de provisionnement massif.

Il est également à noter que les banques qui enregistrent une croissance plus élevée des prêts que celle des fonds propres ou une baisse plus importante de ces derniers que celle des prêts, avant la période des perturbations, sont souvent les plus secouées en période de crise.

Cependant, la montée des risques de défaillance due aux facteurs exogènes risquerait de constituer une entrave aux banques pour s'ajuster correctement à la nouvelle réglementation sur le minimum du capital requis.

Il convient de relever que face aux incertitudes éventuelles à l'avenir, l'option du secteur bancaire pourrait toujours reposer sur l'accentuation du degré d'aversion au risque, ce qui réduirait forcément son intervention sur l'économie nationale et se lancerait le plus possible dans les opérations de spéculation pour sa survie.

Par conséquent, étant donné la position du secteur bancaire sous stress, la Banque Centrale devrait s'inscrire dans la résolution bancaire non seulement des banques malades, mais également par un suivi rapproché de celles en non-conformité à certaines normes prudentielles, aux actifs dégradés ou exposées aux effets des chocs exogènes.

A cet effet, la Banque Centrale devrait envisager d'instaurer une stratégie proactive pour éviter que la situation des institutions financières ne devienne complètement irrémédiable. Il s'agit de limiter l'ampleur du risque latent, en anticipant au moment où ces institutions affichent encore des indicateurs conformes aux normes réglementaires et ainsi éviter les coûts énormes qui résulteraient d'une crise systémique éventuelle provoquée par des chocs exogènes.

Par ailleurs, au regard de l'état actuel du secteur de la microfinance, ce dernier risquerait davantage de se fragiliser en cas d'une survenance probable des chocs extérieurs à répétition qui menacerait le défi de l'inclusion financière.

Les principaux risques sur la stabilité financière sont :

Tableau des risques sur la stabilité financière

↑	Risque lié à une baisse de la croissance économique mondiale et en particulier celle des principaux pays partenaires de la RDC dans le cadre notamment du commerce extérieur
↑	Risque de baisse continue des prix des matières premières
↑	Risque d'une dépréciation abrupte de la monnaie nationale par rapport au dollar américain
→	Risque d'une panique bancaire en cas d'une faillite d'un établissement d'importance systémique
→	Risque d'une instabilité sociopolitique qui ralentirait la croissance économique domestique et qui dégraderait les paiements de l'Etat vers les entreprises et les ménages

→	Risque d'une croissance du taux d'intérêt aux États-Unis avec probabilité d'augmenter le coût du crédit en dollar américain en RDC
→	Risque lié à l'étroitesse du marché financier et à l'absence d'investisseurs à même de soutenir le secteur bancaire
Légende	
	Risque systémique très élevé
	Risque systémique élevé
	Risque systémique modéré
	Risque systémique réduit



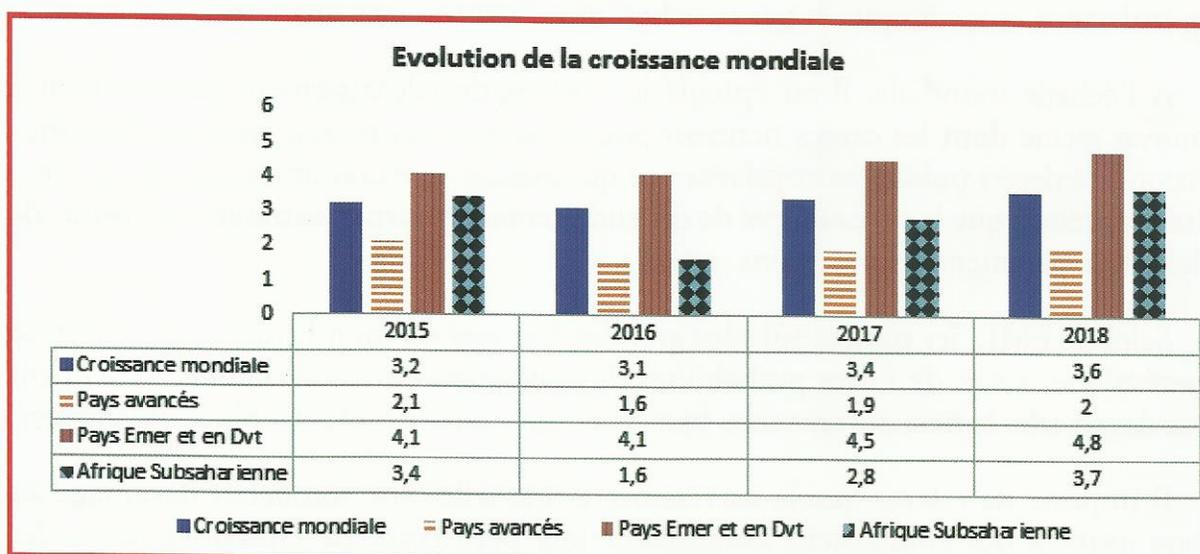
CHAPITRE I : ÉVOLUTIONS MACROÉCONOMIQUES MONDIALES ET NATIONALES

I.1. Évolution économique mondiale et stabilité financière

En 2016, l'activité économique à l'échelle internationale est demeurée atone à l'instar de l'année précédente. La croissance économique mondiale a légèrement fléchi, s'établissant à 3,1% en 2016 contre 3,2% une année auparavant.¹

Par ailleurs, suivant les perspectives économiques mondiales publiées, en janvier 2017, par le Fonds Monétaire International, un rebond de la croissance économique mondiale est prévue en 2017 et 2018 aussi bien dans les pays avancés que ceux en développement. Dans l'ensemble, les prévisions mondiales indiquent un taux de croissance de 3,4 % en 2017 et 3,6% en 2018².

Graphique 1 : Évolution de la croissance mondiale



Source : BCC sur base des données perspectives FMI de janvier 2017

1 Rapport sur la politique monétaire au deuxième semestre 2016.

2 Perspectives économiques régionales/FMI Avril 2017.

Cette légère hausse devrait essentiellement être portée par (i) l'assouplissement attendu de la politique budgétaire aux Etats-Unis, (ii) l'orientation des politiques monétaires de grandes banques centrales, (iii) le maintien d'une croissance forte en Chine et (iv) la hausse attendue des cours du pétrole suite à la limitation de la production décidée par les pays producteurs.³

Au regard de ce qui précède, les effets positifs seraient ressentis au niveau du comportement des places financières internationales en 2017 et 2018, notamment sur le marché des actions et celui des changes, par l'appréciation probable du dollar américain qui constituerait un facteur limitant le mouvement haussier des taux.⁴

Dans la même lancée, l'amélioration des activités dans les économies avancées et émergentes, à l'horizon 2017 et 2018, serait le corollaire des signes de rebond des produits de base, en particulier, au profit des pays de la zone Afrique Subsaharienne. Toutefois, ce rebond donne certes un instant de répit, mais peu probable d'être suffisant pour remédier aux déséquilibres dont souffrent actuellement les pays riches en ressources naturelles de la zone.⁵

1.1.1. Signaux mitigés sur la stabilité financière à l'échelle internationale

Nonobstant cette lueur d'espoir sur les perspectives économiques mondiales, il y a lieu de relever quelques incertitudes qui, à moyen terme, pourraient compromettre la croissance économique, et par ricochet, nuire à la stabilité financière.

A l'échelle mondiale, il est épinglé les risques de ralentissement prédominant à moyen terme dont les causes tiennent pour l'essentiel au niveau élevé de l'accumulation des dettes publiques et privées ; ce qui présage une crainte éventuelle de crise, étant entendu que le niveau élevé de cet endettement pourrait entraîner un risque de défaut de paiement pour certains acteurs.

Selon le FMI, les trente (30) plus grandes banques du monde, dites d'importance systémique, ayant de fortes probabilités de contagion, en cas de faillite, détiennent par devers elles le tiers des créances, bien assez pour attiser toutes les places financières.

Il importe de relever que la survenance d'une telle crise secouerait davantage les pays avancés qui connaissent notamment une persistance de croissance lente, des situations déflationnistes et une lenteur dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Dans le même ordre d'idées, les pays émergents enregistreraient une faible performance qui contribuerait à la décélération de la croissance mondiale.

3 Perspectives économiques régionales/FMI Avril 2017.

4 Rapport sur la politique monétaire au deuxième semestre 2016.

5 Perspectives économiques régionales/FMI Avril 2017.

Quant aux pays de l'Afrique Subsaharienne, le maintien des cours des matières premières à des niveaux bas accroîtrait leur vulnérabilité externe. De ce fait, les économies de la zone subiraient encore davantage des pressions causées par le report des ajustements et la montée des tensions dans leurs secteurs financiers.

Compte tenu de l'expansion grandissante des banques panafricaines, observée au sein du continent africain, les tensions précitées pourraient avoir comme conséquence éventuelle, les risques de contagion intragroupes qui, à leur tour, pourraient constituer une menace à la stabilité des systèmes financiers des pays d'accueil, à travers les risques éventuels d'interconnexion.

Néanmoins, le FMI estime qu'en cas de survenance d'une crise financière, le choc serait moindre par rapport à celui observé lors de la crise de 2008 et 2009, car beaucoup des réformes à l'échelle internationale ont été menées durant ces dernières années, lesquelles ont permis de développer des outils susceptibles de prévenir et de limiter le risque systémique ainsi que d'éviter l'ampleur des crises aiguës.

1.2. Contexte économique interne et stabilité financière

En 2016, l'économie de la RDC, tributaire des effets induits de la conjoncture économique mondiale peu porteuse, a été marquée par la poursuite du ralentissement de l'activité amorcé en 2015, en raison notamment du maintien à des bas niveaux des cours mondiaux des principales matières premières exportées par le pays. Ainsi, la croissance économique est passée de 9,4% et 6,9 % respectivement en 2014 et 2015 à 2,4 % en 2016.

Tableau 1 : Evolution de certains indicateurs macroéconomiques clés (%)

	2015	2016
Taux de croissance du PIB réel	6,90	2,40
Solde déficitaire de finances publiques		1,40
Taux d'inflation	0,81	11,20
Solde balance de paiement (% du PIB)	0,67	1,30
Solde compte courant déficitaire (% du PIB)	4,00	3,90
Réserves (mois d'importations de biens et de services)	1,34	0,90

Source : BCC/ Direction de la Recherche et Statistiques

Ce ralentissement de l'activité économique a été observé sur fond de l'accélération de l'inflation et de la dépréciation de la monnaie locale face au dollar américain⁶, suite aux déficits des finances publiques et de la balance des paiements. Il convient de noter que dans l'ensemble, cette situation a constitué une externalité négative pour la stabilité financière (cfr tableau 1).

En vue de préserver le cadre macroéconomique, l'Etat Congolais a procédé par sa loi des Finances rectificative du 29 juin 2016 à la révision de ses prévisions, en comprimant aussi bien ses recettes que ses dépenses publiques et ce, par souci également de crédibilité de son budget.

Toutefois, ce comportement restrictif du pouvoir public, d'année en année, demeure une menace à la stabilité financière, à tel enseigne qu'il pourrait :

- a) occasionner davantage les arriérés de l'Etat dans l'économie ;
- b) affecter les flux de trésorerie de certains de ses prestataires, induisant probablement le défaut de remboursement de leurs engagements bancaires ;
- c) accroître son niveau de risque de défaut dans le portefeuille bancaire et ne pas être à même de garantir, à la première demande, les engagements dont il s'est porté garant.

Ainsi, pour le maintien de la stabilité financière face aux vulnérabilités évoquées ci-haut, la consolidation de la résilience économique, au travers de la diversification de la base productive, constituerait une exigence, en vue d'épargner l'économie nationale des chocs exogènes.

S'agissant du secteur extérieur, le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est légèrement atténué, passant de 4,0% du PIB en 2015 à 3,9% en 2016. Les réserves de change ont sensiblement diminué en ne représentant que 0,9 mois d'importations des biens et services sur ressources propres en 2016 contre 1,34 mois en 2015, occasionnant ainsi la persistance des tensions sur le marché des changes ⁷(cfr tableau 1).

Il est à relever que la volatilité du taux de change a constitué une menace à la stabilité financière en 2016, par le fait qu'elle a rendu la position du système financier, notamment celle du secteur bancaire, sous stress. Étant donné que les emprunteurs ne sont pas couverts à la dégradation du taux de change, le risque de défaillance de la contrepartie a été très prononcé, induisant de fortes pertes matérielles qui ont obéré la rentabilité et érodé les fonds propres de la plupart des banques.

Dans la perspective du renforcement de la stabilité financière, ces vulnérabilités exigent la poursuite d'une surveillance rapprochée de l'évolution du taux de change par la Banque Centrale. Les banques commerciales, quant à elles, doivent également s'assurer que la gestion de leurs risques est adéquate pour maîtriser des potentielles évolutions défavorables au regard de la volatilité du taux de change.

L'inflation a sensiblement augmenté en 2016, se situant à 11,24 % contre un objectif de 4,2 % et des réalisations de 1,03 % et 0,8 % respectivement en 2014 et 2015. Ainsi, l'impact sur la stabilité financière a été significatif dans la mesure où le résultat du secteur bancaire, certes déficitaire, est fortement grevé, outre les effets de la dépréciation de taux de change, par le renchérissement des coûts d'exploitation et autres charges de structure ; ce qui réduit davantage la marge de manœuvre des banques pour renforcer les fonds propres par le biais d'une éventuelle rétention d'une partie de leurs résultats.

Cependant, dans un contexte d'amélioration des perspectives économiques à l'échelle internationale, l'activité économique nationale devrait également s'ajuster. Il est prévu, en conséquence, un taux de croissance économique de 3,6% et 4,1 % respectivement en 2017 et 2018.

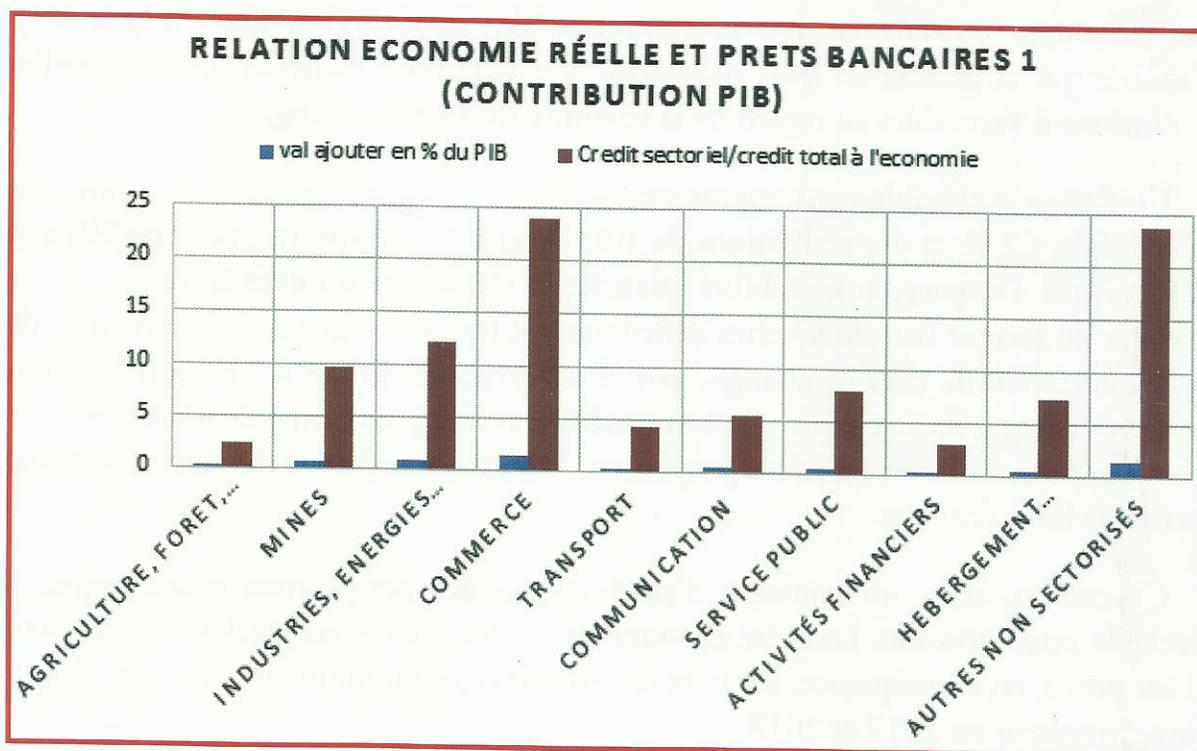
⁷ Rapport sur la politique monétaire au deuxième semestre 2016.

Nonobstant ces perspectives encourageantes, l'activité du secteur bancaire, durant les deux prochaines années, risquerait de rester quasiment stagnante et le secteur pourrait demeurer sous stress par le fait, d'une part, de la poursuite de la dégradation de ses indicateurs clés et, d'autre part, des effets éventuels induits des projections sur l'évolution de l'inflation en glissement annuel, soit 40% en 2017 et 29% en 2018 ainsi que la dépréciation du taux de change.

En pareille circonstance, outre l'application des politiques économiques adaptées par le Gouvernement et la Banque Centrale pour restaurer et maintenir la stabilité, il est impérieux que les banques assurent une gestion prudente au travers d'une bonne gouvernance et que l'Autorité de Régulation et de Contrôle, pour sa part, poursuive une surveillance de qualité conformément aux bonnes pratiques en la matière.

Par ailleurs, concernant la relation entre l'économie réelle et les prêts bancaires, il importe de noter que, face à une situation économique difficile en 2016, les concours des banques au niveau sectoriel, rapportés au PIB, ont été très faibles (cfr graphique 2). Toutefois, les banques ont quand même pris le risque, en ajustant légèrement leurs expositions quasiment vers toutes les branches de l'économie, même les moins sûres.

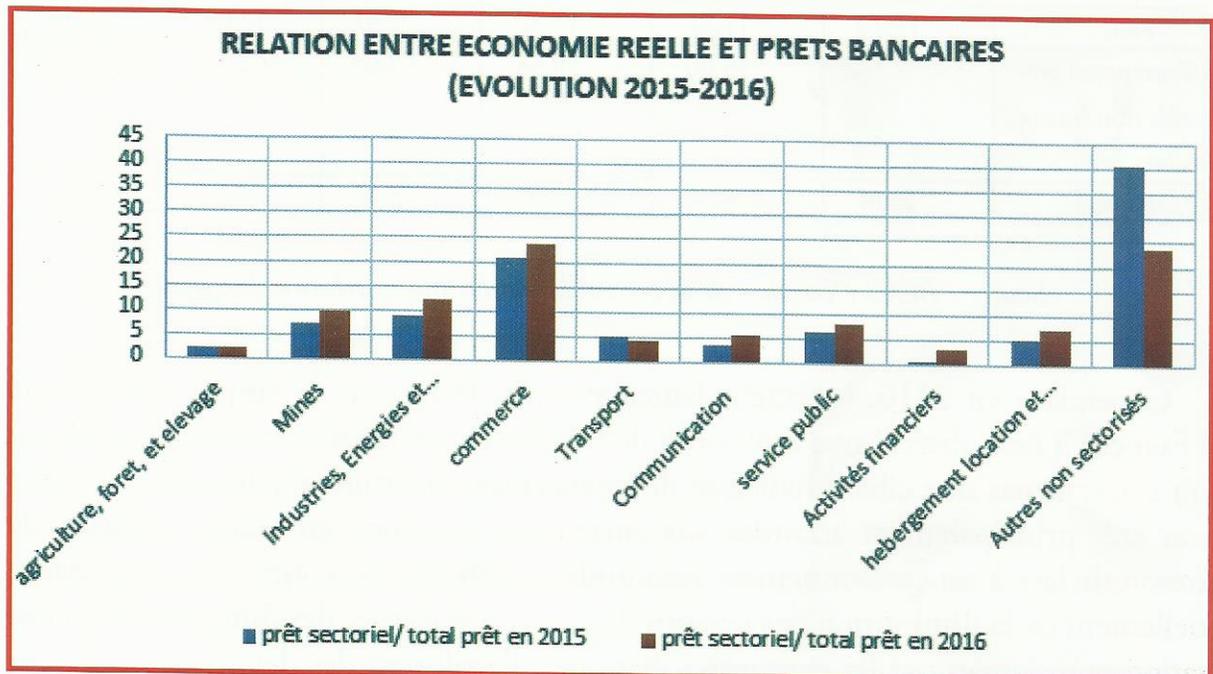
Graphique 2 : Relation prêts bancaire et secteur réel (valeur ajoutée PIB)



Source : BCC/ Direction de la surveillance des Intermédiaires financiers

Cependant, une forte aversion au risque a été affichée, d'une part, sur la branche non sectorisée dont les prêts y afférents sont passés de 40,00% à 23,75%. Dans le même ordre d'idées, une légère baisse a été observée au travers des concours bancaires au secteur du transport et entreposage soit 4,35% en 2016 contre 4,91% une année auparavant.

Graphique 3 : Relation entre l'économie réelle et les prêts bancaires (Evolution 2015-2016)



Source : BCC/Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

1.2.2. Intermédiation bancaire avec les secteurs institutionnels

Durant les cinq (5) dernières années, les expositions sur les secteurs institutionnels sont restées quasiment dans la même proportion. Globalement, le plus grand volume de prêts a été octroyé aux entreprises privées non financières, avec une part moyenne de 60,7%, suivi des ménages avec 27,6% et enfin l'Etat pour 11,8% (cfr tableau 2).

Tableau 2 : Evolution du niveau d'exposition du secteur bancaire sur les secteurs institutionnels

CATEGORIES	2012	2013	2014	2015	2016	MOYENNE
Etat	15,72	11,81	11,57	7,70	12,08	11,78
Entreprises privées non financières	58,13	59,96	59,64	63,05	62,45	60,65
Ménages	26,16	28,23	28,79	29,25	25,47	27,58

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Cependant en 2016, le secteur bancaire a pris beaucoup de risques vis-à-vis de l'Etat car il s'est observé une croissance de 59,3% des prêts lui consentis, au moment où il n'était pas une cible privilégiée de financement bancaire auparavant. Ces prêts ont été principalement accordés aux entreprises étatiques, en besoins majeurs de trésorerie face à un environnement économique difficile. Par contre, à la suite essentiellement de la diminution des revenus du pouvoir public et des difficultés d'exploitation enregistrées par les entreprises étatiques, l'évolution des dépôts de ce secteur a, hormis l'exercice 2014, connu une tendance baissière, laquelle s'est accentuée en 2016 avec un recul de 22%.

S'agissant des entreprises privées non financières, elles ont éprouvé, dans l'ensemble, des difficultés énormes découlant des effets néfastes de la basse conjoncture qui ont débouché sur un ralentissement du niveau de leurs activités.

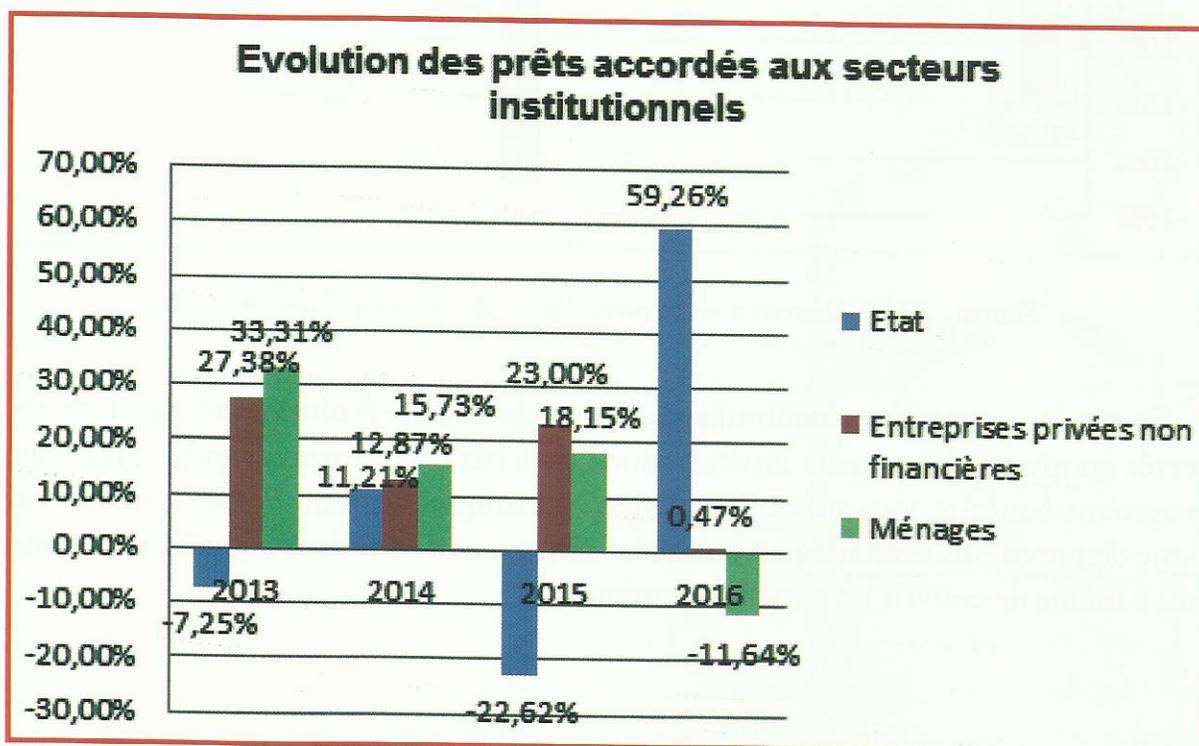
En pareille situation et sous les effets de la volatilité du taux de change et de la montée de l'inflation, les indices de la déprime de la plupart de ces entreprises, suivant les informations d'enquêtes, se sont manifestés au travers de : (i) la dégradation de leur rentabilité, (ii) la baisse de leurs chiffres d'affaires, (iii) la contraction de leurs bilans, de nature à accélérer la dégradation de leur capacité à rembourser les emprunts contractés et accroître le risque de défaut ainsi que (iv) la réduction de leur niveau d'épargne.

Par conséquent, les dépôts des entreprises privées non financières ont chuté de 4% en 2016, après une tendance haussière en dents de scie, observée durant les années

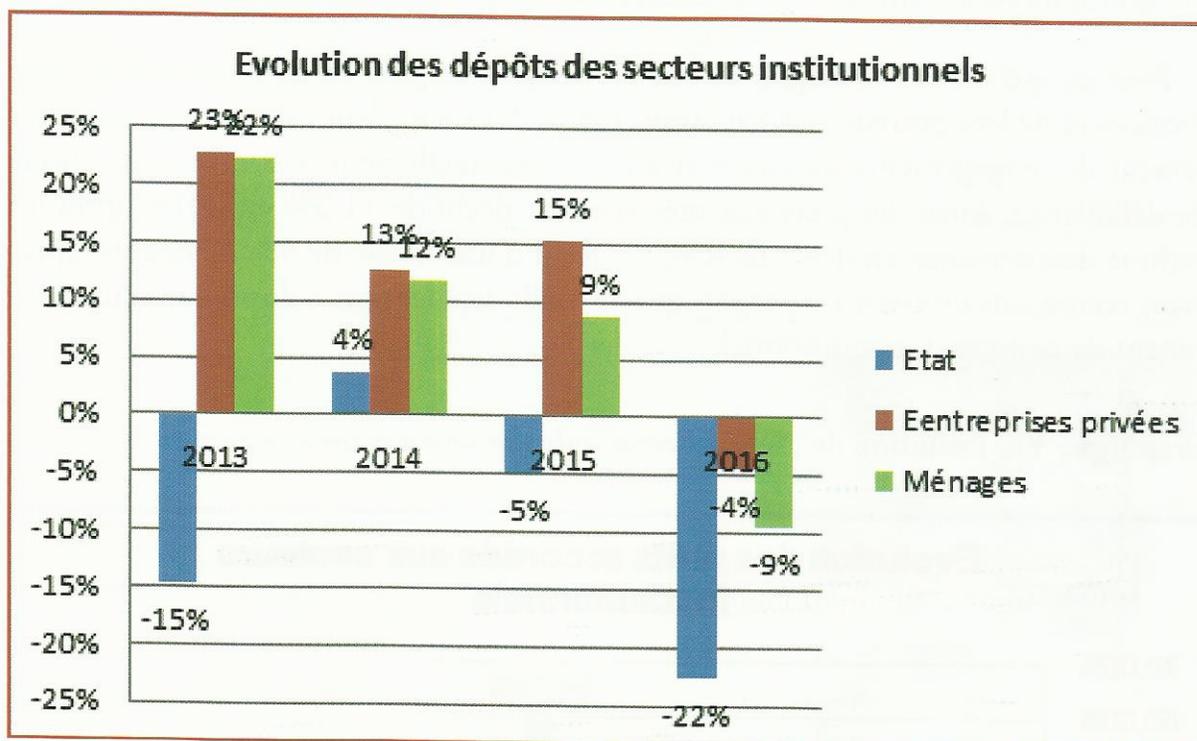
antérieures. Quant aux prêts accordés à ces entreprises, ils ont été quasiment en stagnation nonobstant un taux de croissance très faible de 0,5 % enregistré en 2016.

Pour ce qui est des ménages, ils ont été les plus fragiles en 2016 suite à la perte prononcée de leur pouvoir d'achat, ayant réduit davantage leur capacité de remboursement des engagements bancaires et a accru éventuellement leur niveau du risque de défaillance. Ainsi, les prêts aux ménages ont fléchi de 11,6% en 2016, après un rythme de croissance en dents de scie, sur fond d'une baisse de 9% de dépôts, après avoir connu une croissance au rabais qui justifiait déjà les signes de vulnérabilité provenant de ce secteur institutionnel.

Graphique 4 : Evolution de prêts à l'économie des secteurs institutionnels



Source : BCC/Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Graphique 5 : Evolution des dépôts des secteurs institutionnels

Source : BCC/ Direction de la surveillance des Intermédiaires financiers

En cas des perspectives économiques défavorables, cette évolution peu luisante observée au niveau des secteurs institutionnels pourrait s'accroître et rendre davantage le système bancaire sous stress. A cet effet, les banques doivent s'assurer que le volume de provisions reste adéquat pour couvrir les pertes attendues et que la solvabilité soit à même de couvrir les pertes non attendues.

CHAPITRE II : SYSTEME FINANCIER

II.1. Paysage du secteur financier congolais

Le secteur financier de la République Démocratique du Congo est constitué, suivant la catégorisation universelle des institutions financières, de deux cent vingt-quatre (224) unités, telles que reprises dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Catégorisation des institutions financières

N°	TYPES D'INSTITUTIONS	NOMBRE
1	INSTITUTIONS COLLECTRICES DE DEPOTS	
	Banques Commerciales	18
	Caisse d'Épargne	1
	Coopératives d'Épargne et de Crédit	81
	IMF Collectrices des dépôts	11
2	<u>AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS</u>	
	SOFIDE	1
	Kwanza Capital	1
	Fonds de Promotion pour l'Industrie, « FPI » en sigle	1
	IMF non collectrices de dépôts	10
	Fonds de Promotion de la Microfinance « FPM s.a.» en sigle	1
3	<u>AUXILIAIRES FINANCIERS</u>	
	Bureaux de change	15

	Messageries Financières	78
	Emetteurs de Monnaie Electroniques	4
4	<u>SOCIETE D'ASSURANCE</u>	1
5	<u>FONDS DE PENSIONS</u>	1

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers, Banque Centrale non comprise dans cette catégorisation

En outre, les marchés financiers sont très peu développés et comprennent le marché monétaire, le marché interbancaire et le marché des changes encore embryonnaire. Les autres compartiments du marché financier structuré ne sont pas encore développés, à savoir notamment le marché des obligations et celui des dérivés financiers.

Aussi, dans le cadre de la promotion de la stabilité financière, la Banque Centrale du Congo a-t-elle développé des instruments, procédures et système interbancaire de transfert de fonds devant garantir la circulation de la monnaie par la mise en place d'un système de paiements et des règlements qu'elle voudrait, dans le temps, robuste.

Par ailleurs, il sied de souligner que, hormis le volet assurances, la quasi-totalité du secteur financier est supervisée par une autorité unique qui est la Banque Centrale du Congo. Ce qui, en effet, constitue un avantage, au plan de la stabilité financière, parce qu'il facilite la coordination.

Comme évoqué ci haut, le secteur bancaire est plus représentatif dans le secteur financier. Il est composé de cinq (5) banques sous contrôle national ayant une taille prépondérante au sein du secteur, avec une part de marché de 55% et treize (13) banques sous contrôle étranger représentant le reste de part.

Le secteur de la Microfinance a beaucoup de potentiel pour soutenir l'inclusion financière, mais son poids financier reste très faible et le secteur ne paraît pas présenter le risque systémique, même si plusieurs entités affichent des signes de forte fragilité.

S'agissant de la caisse d'épargne, le pays compte une seule institution dénommée Caisse d'Epargne du Congo, CADECO en sigle. Elle est une structure de l'Etat en

processus de restructuration, avec un faible niveau d'activité. Elle fournit des services financiers dans les zones rurales et gère le paiement des salaires et d'impôts à percevoir aux salariés de l'Administration et entreprises publiques.

Pour ce qui est des institutions spécialisées, la Société de Financement et de Développement, SOFIDE en sigle, est une structure dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire. Elle a pour objectif de promouvoir le financement à moyen et à long termes des petites et moyennes entreprises. Après une longue période d'inactivité entre 1990 et 2012, à la suite de la rupture de la coopération financière internationale, l'Etat congolais a injecté des fonds à des différentes séquences pour essayer, tant soit peu, de réactiver cette entreprise, en vue d'amorcer le financement de certains projets sous forme des prêts garantis à court comme à moyen termes.

Concernant le Fonds de Promotion de l'Industrie « FPI », en sigle, qui est également une institution financière spécialisée, il a été créé en 1989 avec comme objectif de promouvoir et de financer les projets industriels. Ces ressources proviennent des taxes à l'importation. Actuellement, cette institution est sous contrôle de la Banque Centrale du Congo. Une étude est en train d'être menée pour transformer cette entité en une banque de développement.

En ce qui concerne le secteur des assurances, il est constitué d'une seule entité, à savoir la Société Nationale d'Assurance, SONAS en sigle, qui est une entreprise publique. Toutefois, la loi n° 15/005 du 15 mars 2015 portant Code des Assurances, qui consacre la libéralisation de ce secteur, devra permettre une diversification des acteurs du marché et une augmentation de la collecte des cotisations, lesquelles auront vocation d'être converties en actifs longs. Ce secteur est supervisé par l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, ARCA en sigle, créée par Décret n° 16/001 du 26 janvier 2016.

Quant à la sécurité sociale, une seule société exerce cette activité sur le territoire national. Il s'agit d'une entité publique sous le label de l'Institut National de Sécurité Sociale, INSS en sigle. Ces ressources proviennent des cotisations de la population active ayant un emploi dans des entreprises étatiques et privées d'une certaine taille. Sa couverture ne peut être que limitée, étant donné que dans cette population active, les salariés œuvrant dans des structures adéquates représentent un faible pourcentage.

II.2. Développement du Système de paiement en RDC⁸

L'exercice 2016 a été marqué par la poursuite de la réforme liée au développement des infrastructures des marchés financiers. Il s'agit notamment de l'implémentation de nouvelles infrastructures de transferts de fonds destinées à améliorer la fluidité des échanges et la prise en charge optimale de l'ensemble des préalables identifiés devant concourir à la réduction des risques y afférents.

(i) Etat d'avancement de la réforme du système national de paiement en 2016

Les réalisations suivantes ont été concrétisées en 2016 :

a) Mise en place d'un Système de Transfert Automatisé multidevises couplé au Dépositaire Central des Titres

Les travaux menés, au cours de la période sous revue, se sont appuyés essentiellement sur les référentiels issus du rapport initial qui avait vocation à fixer les fonctionnalités définitives des nouvelles infrastructures acquises par la Banque Centrale du Congo. Cette phase a été suivie de la fourniture ainsi que de l'installation des équipements et des logiciels systèmes.

A la suite de l'installation et de la personnalisation des logées fournis par la firme Montan, il a été entamé l'exécution de l'étape cruciale du projet consacré à la recette fonctionnelle des systèmes ATS et CSD. Cette recette est destinée à assurer formellement la conformité des systèmes livrés aux spécifications et aux attentes formulées, par la conduite d'une gamme variée de cas de tests préalablement décrits.

Les travaux se rapportant à cette étape, clôturés en décembre 2016, se sont étalés sur une longue période de huit (8) mois contre quatre (4) initialement prévus et ont permis de s'assurer du fonctionnement stable des systèmes configurés, conformément aux attentes des métiers.

Grâce aux résultats favorables enregistrés durant cette phase du projet, la Banque Centrale s'est engagée, en parallèle, à conduire des travaux sur les chantiers prioritaires, à savoir : (i) la préparation des acteurs impliqués au projet et (ii) l'accomplissement des diligences visant le démarrage de la phase pilote du processus de mise en œuvre des systèmes prévus en mars 2017.

⁸ Source : BCC/ Direction des systèmes des paiements.

Dans cette perspective, diverses actions d'ordre technique, juridique et opérationnel ont été menées par la BCC pour créer des conditions favorables de démarrage de l'activité opérationnelle des nouvelles infrastructures de paiement à l'échéance définie. Ces actions couvrent les aspects ci-après :

- la formation des équipes projets sur l'ensemble des modules des solutions installées ;
- les travaux d'adaptation du système d'information de la BCC afin d'assurer l'interfaçage entre les progiciels retenus et le système d'information de la Banque ;
- la mise en vigueur des Instructions de la BCC relatives à la normalisation de chèque, de la lettre de change, du billet à ordre et des coordonnées bancaires ;
- l'élaboration des manuels des opérations applicables aux différentes composantes du système de transfert automatisé ;
- le pilotage des tests d'intégration des systèmes ;
- la conduite des tests sur sites pilotes restreints et généralisés de l'utilisation des systèmes à partir du réseau SWIFT et du réseau de télécommunication propriétaire installé par la BCC ;
- la conception et la mise en œuvre des procédures de traitement des opérations des nouveaux systèmes de paiement dans le système d'information comptable de la BCC ;
- la finalisation des textes juridiques applicables au système national de paiement afin d'accompagner la modernisation du SNP par une bonne réforme institutionnelle, capable de réduire l'insécurité juridique et le risque encouru par les participants aux infrastructures de paiement. Au nombre de ces textes, il y a lieu de citer l'avant-projet de loi applicable au système national de paiement et les différents textes conventionnels;
- la conduite des travaux d'adoption des textes réglementaires devant fixer les règles et modalités de fonctionnement des nouvelles infrastructures de paiement ;
- la préparation d'une réunion d'information des Directeurs d'agences de la BCC sur les responsabilités des Directions provinciales vis-à-vis des futurs systèmes de paiement.

b) Mise en place de l'interbancaire monétique en République Démocratique du Congo

Au plan monétique, les travaux conduits par la Banque Centrale se sont inscrits dans le cadre du processus de sélection du fournisseur devant installer un **switch** monétique national et un centre de traitement monétique interbancaire. Dans ce cadre, plusieurs visites de sites d'imprégnation ont été réalisées pour vérifier les références fournies par la firme qui avait été désignée attributaire.

Les développements enregistrés durant cette phase de **procurement** ont permis de préparer la clôture de l'étape de sélection du fournisseur du marché de l'interbancaire et de proposer, sur la base des résultats positifs, des investigations réalisées par les principaux acteurs impliqués dans ce processus. Il est prévu en 2017, la signature du contrat de fourniture et l'implémentation d'une solution clé en main composée d'une plateforme monétique interbancaire, d'un centre de personnalisation et autres services dédiés à la Société monétique interbancaire à créer.

c) Participation de la République Démocratique du Congo aux systèmes régionaux de paiement et de règlement.

Au plan régional, la BCC a joué le rôle de locomotive pour entraîner les banques commerciales locales à accomplir les diligences requises en vue de leur participation effective au système de paiement et de règlement régional de la SADC, SIRESS en sigle, mis en place pour favoriser le développement du commerce au sein de la région, conformément au protocole sur la finance et investissement de la SADC.

Au titre de la phase V du projet d'intégration des banques commerciales au système SIRESS lancé par l'Opérateur dudit système régional, cinq banques commerciales de la place ont eu à exprimer leur volonté à rencontrer les différentes exigences à leur charge, nécessaires à la participation effective au Système SIRESS.

Au cours de l'année sous revue, une visite de l'opérateur du système de paiement régional, en l'occurrence SIRESS, a été organisée à Kinshasa en août 2016, en vue de mener une série d'activités devant accélérer l'adhésion au SIRESS des banques commerciales de la République Démocratique du Congo.

Au regard des exigences mises à l'entrée, une seule banque sur les dix-huit (18) en activité a concrétisé, en décembre 2016, son intégration opérationnelle dans le système SIRESS en vue de démarrer les transactions de paiement avec les autres banques commerciales de la Région.

Par ailleurs, huit conférences régionales /SIRESS avaient eu lieu pour inciter les membres à utiliser le système paiement régional et promouvoir l'oversight en vue de s'assurer de la sécurité et de l'efficacité du SIRESS.

II.3. Mesures pour favoriser l'inclusion financière⁹

Plusieurs mesures ont été prises par la Banque Centrale du Congo pour promouvoir davantage l'inclusion financière en RDC, à savoir :

- l'adoption du Programme National d'Éducation Financière depuis mars 2016 par le Comité de Pilotage. Dans ce cadre, les domaines retenus sont l'épargne, le crédit, la gestion budgétaire et les négociations financières. Pour ce qui est des cibles, les groupes prioritaires sont les écoliers, les jeunes, les femmes, les personnes vivant en milieu rural ainsi que les travailleurs et entrepreneurs. Par ailleurs, la mise en œuvre a déjà commencé avec l'appui des partenaires au développement, notamment la GIZ et ELAN ;
- la publication des textes réglementaires relatifs à l'utilisation des agents bancaires en juin 2016 et de l'Instruction sur la monnaie électronique. La Banque Centrale du Congo, à travers ces deux textes réglementaires, accompagne les institutions financières dans la finance digitale qui a une énorme potentialité pour booster l'inclusion financière en RDC ;
- l'élaboration des projets des textes réglementaires relatifs à la protection des consommateurs des services financiers. A ce sujet, la Banque Centrale du Congo travaille en étroite collaboration avec Planet Finance et la Banque Mondiale. Il est attendu de cette dernière ses avis sur les quatre projets d'instructions portant sur :
 - ✓ la gestion des plaintes ou réclamations de la clientèle ;
 - ✓ la transparence ;
 - ✓ la fixation du Taux Effectif Global ;
 - ✓ la gratuité ;

9 Source : BCC/Sous-Direction de la Microfinance

- l'adoption d'une feuille de route devant aboutir à l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière dans le cadre du projet Making Access Possible, « MAP » en sigle, avec le Fonds de Nations Unies pour le Développement du Capital, en sigle, UNCDF. En effet, il importe de rappeler que deux études diagnostiques ont été réalisées par la firme FINSCOPE sur la demande et l'offre des services financiers ainsi que la réglementation en RDC;
- la modernisation de la Centrale des Risques, qui doit aboutir à une gestion externalisée, in fine, à un crédit bureau, est un projet que réalise la Banque Centrale du Congo en collaboration avec la coopération allemande. A ce jour, la société retenue « Creditinfo », pour apporter la solution technologique, est en pourparlers avec la KFW compte tenu du changement de modèle ;
- la mise en place d'un fonds de garantie de dépôts s'avère l'un des projets phares qui pourra répondre à la problématique de l'indemnisation des déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit. Ce projet est piloté par la Banque Centrale, assistée par un consultant recruté par KFW qui l'accompagne dans sa mise en œuvre. Ainsi, une étude de faisabilité, qui s'est avérée satisfaisante, a été effectuée par le consultant, laquelle doit déboucher à la mise en œuvre du plan d'affaires, prélude de la concrétisation dudit projet.

CHAPITRE III : VULNERABILITE DU SECTEUR FINANCIER FACE AUX DEFIS MAJEURS DE LA STABILITE FINANCIERE

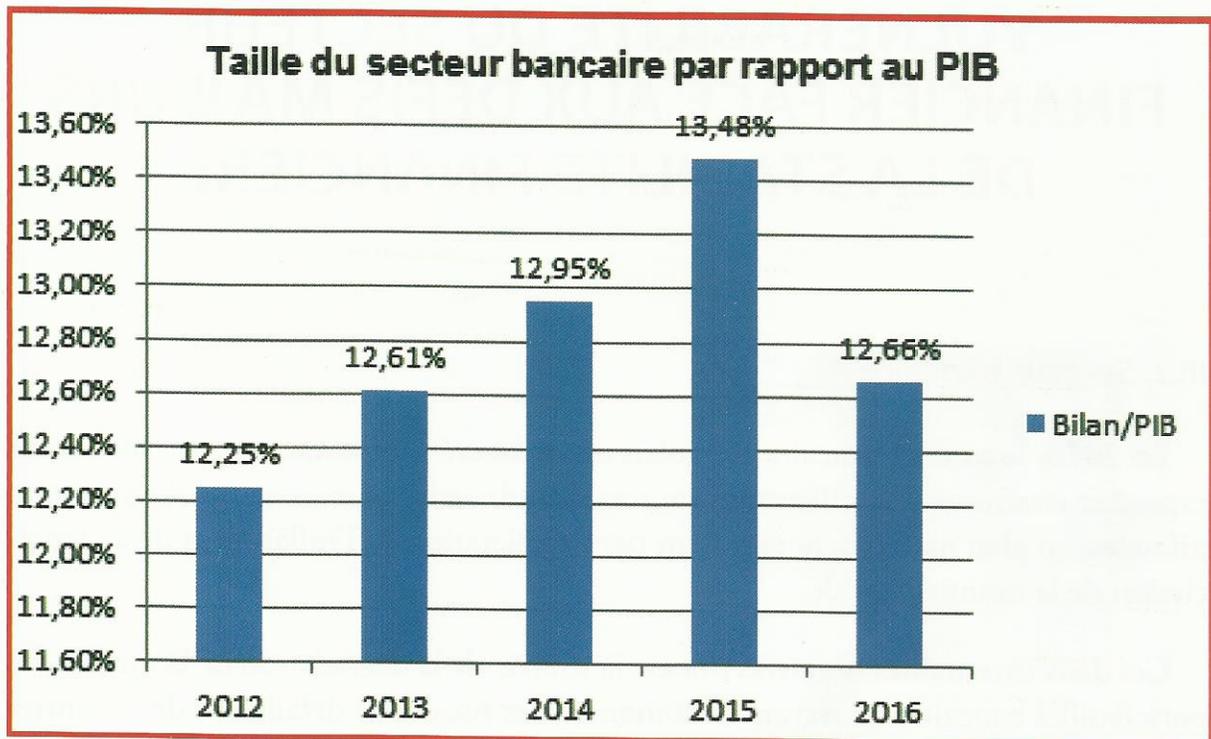
III.1. Secteur bancaire

En 2016, le secteur bancaire congolais est demeuré sous stress, fragile, fortement exposé et confronté aux différentes sources de vulnérabilité externes qui se sont manifestées, au plan national, notamment par l'accélération de l'inflation et de la dépréciation de la monnaie locale.

Ces deux externalités négatives ont été la source de la dégradation de la qualité des portefeuilles bancaires au travers de la montée des risques de défaillance de la contrepartie ainsi que de la détérioration de la rentabilité de la plupart des banques par des provisionnements massifs au regard des pertes constatées et attendues.

Ainsi, outre les effets susmentionnés, il s'est observé la fragilité de la résilience du secteur face aux imprévisibilités des pertes non attendues et à la baisse de l'activité bancaire, notamment par le ralentissement de l'intermédiation, à travers la décélération de financement des prêts et la diminution des dépôts. En somme, les effets induits de cette conjoncture malsaine ont ramené au rabais, en 2016, l'indicateur de la taille du secteur bancaire rapporté au PIB, après une tendance progressive observée auparavant.

Graphique 6 : Indicateur bilan secteur bancaire rapporté au PIB



Source : BCC/ Direction de la surveillance des Intermédiaires financiers

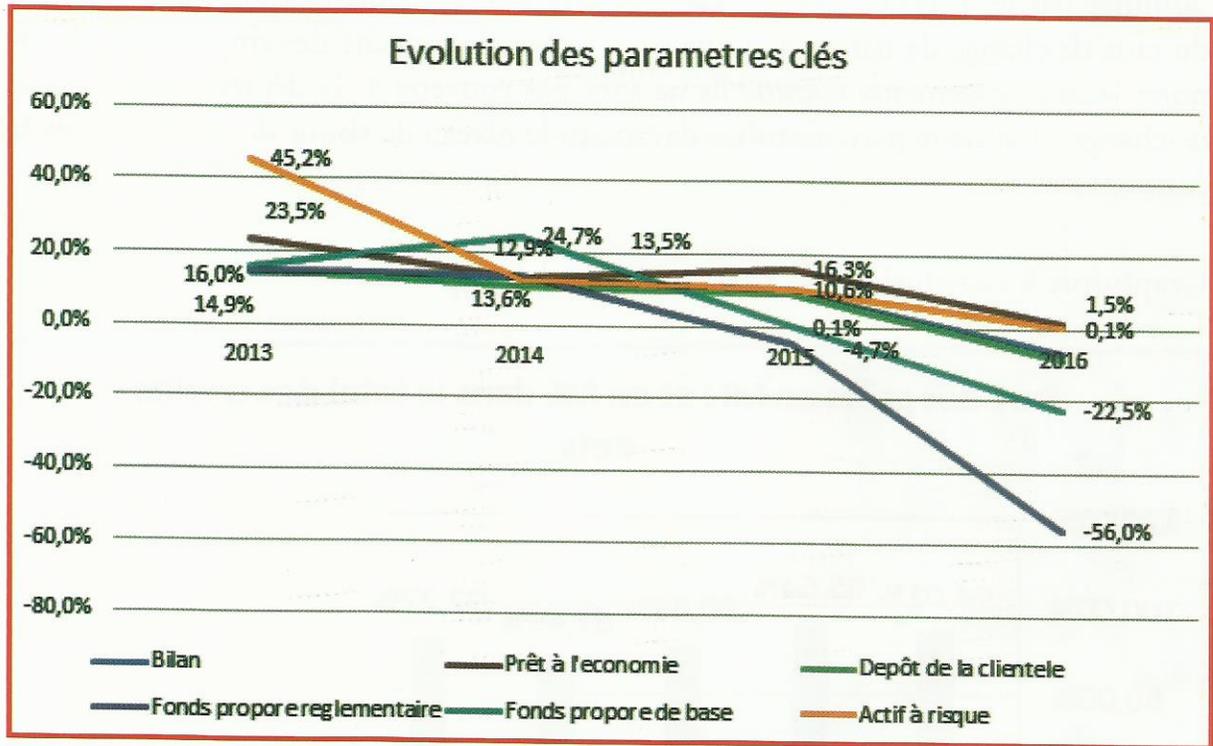
Il convient de relever que face aux incertitudes, l'option du secteur bancaire pourrait toujours reposer sur l'accentuation du degré d'aversion au risque, ce qui va forcément réduire son intervention dans le financement de l'économie nationale et se lancer le plus possible dans la spéculation pour sa survie.

Compte tenu de ce qui précède, le secteur bancaire risque de demeurer sous stress durant les deux prochaines années. Ainsi, il appartient à la Banque Centrale de procéder aux résolutions bancaires par un suivi rapproché des banques, non seulement celles dites malades, mais également celles en conformité à certaines normes prudentielles quoique subissant la dégradation de la qualité de leurs actifs ou très exposées aux effets des chocs exogènes.

III.1.1. Evolution des principaux agrégats du secteur bancaire

Comme l'indique le graphique ci-dessous, dans l'ensemble, l'activité bancaire, tributaire de la conjoncture extérieure peu porteuse, a évolué au rabais en 2016. Cette situation a été attestée par (i) la contraction des actifs, des dépôts et des fonds propres, (ii) la faible croissance des prêts et (iii) le manque de tonicité de la soutenabilité. (cfr graphique 7)

Graphique 7 : Evolution des paramètres clés



Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

En principe lorsque la croissance des prêts ou celle des actifs est demeurée supérieure à celle de fonds propres pendant une période assez longue, la solvabilité est souvent très secouée, en cas de survenance d'un choc exogène, car elle entraîne d'importants actifs toxiques qui doivent être provisionnés et, le cas échéant, éroder les fonds propres qui n'ont pas connu le même rythme de croissance que le portefeuille à couvrir.

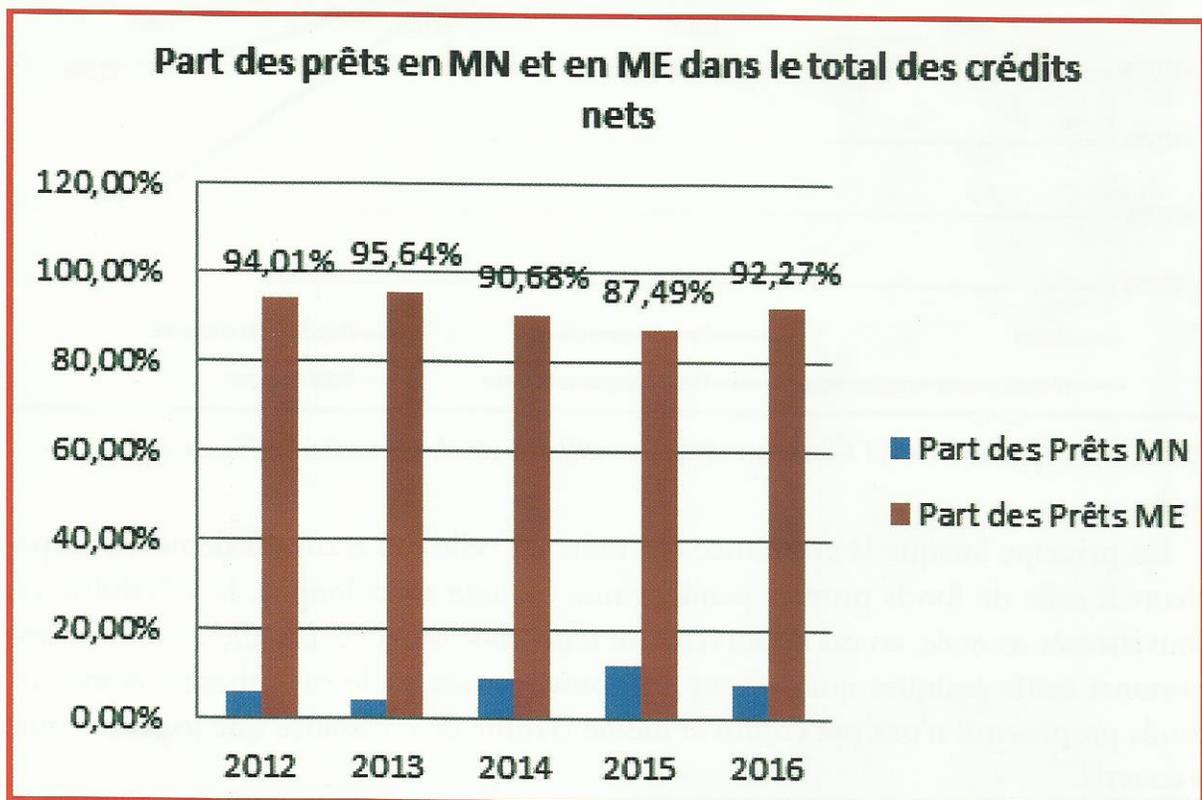
C'est le cas en RDC, néanmoins en sens inverse, où tous les paramètres clés du secteur bancaire ont été en baisse. Le taux de régression des fonds propres était plus marqué que ceux des prêts à l'économie, de bilan et des actifs à risque. Ce qui ne peut que fragiliser davantage la résilience du secteur.

III.1.2. Qualité du portefeuille des prêts

Le secteur bancaire congolais est très vulnérable au risque de crédit résultant, hormis des faiblesses internes que chaque banque pourrait enregistrer, de la dépréciation du taux de change et de la montée de l'inflation.

Compte tenu de la dollarisation de l'économie nationale, la structure des prêts est dominée par les prêts en devises. Ces derniers sont fortement exposés à la volatilité du taux de change de nature à, d'une part, réduire la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements comme ils ne sont pas couverts à la dépréciation du taux de change et, d'autre part, accroître davantage le niveau de risque de défaillance de la contrepartie.

Graphique 8 : Evolution des prêts par type des monnaies



Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Ainsi, les dérapages du taux de change ont entraîné la montée du ratio des prêts bruts en souffrance, lequel a atteint 18 %, à partir de 2015, niveau de loin supérieur à la norme maximale acceptable de 5%. Le ratio de prêts improductifs nets des provisions rapportés aux fonds propres de base a été de 67,8% en 2016, présentant ainsi un risque potentiel, car en cas de défaut irrémédiable dans le temps, la solvabilité du secteur serait gravement entamée (cfr tableau 4).

Tableau 4 : Qualité du portefeuille des prêts à l'économie

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016
1. Prêts en souffrance/ prêts bruts	5,7	6,0	7,9	18,3	18,1
2. Prêts en souffrance nets des provisions/fonds propres de base	10,3	14,6	16,6	56,1	67,8
3. Couverture des prêts en souffrance	63,1	56,9	64,7	45,4	53,6

Source : BCCI/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

S'agissant du provisionnement des prêts, les informations y afférentes sont sous réserve car compilées en fonction de l'ancien dispositif, en attendant certains ajustements mis en place au niveau du logiciel y afférent. Il sera indispensable à l'avenir de les apprécier par rapport au nouveau dispositif pour la fiabilité de l'information, afin de mieux appréhender l'incidence sur la stabilité financière.

Au demeurant, d'autres risques pouvant également accroître la vulnérabilité du secteur sont à intercepter au niveau des coûts élevés des prêts et de la faible qualité des sûretés.

III.1.3. Comportement de la liquidité

L'analyse de la vulnérabilité sur la liquidité a attesté que, nonobstant les incertitudes économiques de 2016, le secteur bancaire détenait un niveau adéquat de liquidité pour faire face aux engagements à court terme (à un mois). Cependant, son ratio d'actifs liquides rapportés au total actifs est dégradé en 2016, s'établissant sous la barre de 50%.

Tableau 5 : Indicateurs de liquidité en %

Rubriques	Déc.-12	Déc.-13	Déc.-14	Déc.-15	Déc. 16
1. Actif liquide /total actif	61,4	57,9	60,4	53,4	47,5
3. Actif liquide/passif à CT	121,3	120,0	127,8	117,7	119,0
4. Dépôts/Prêts	170,4	155,8	138,9	157,5	136,7

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Il convient de noter que le secteur bancaire reste quand même exposé au risque de liquidité, étant donné la persistance de l'immobilisation de certains fonds dans les créances, eu égard au niveau élevé du ratio des prêts bruts en souffrance et de la baisse observée des dépôts.

Dans ce contexte, un scénario de vulnérabilité économique, pendant une période assez longue sans interruption ou un retournement brusque de la conjoncture, induirait la réduction de la confiance du public et inciterait ce dernier à des retraits massifs, prélude à une panique dans le secteur, avec tout ce que cela pourrait comporter comme conséquences.

Par ailleurs, le dispositif prudentiel en vigueur ne prévoit pas d'instruments pouvant estimer une liquidité prospective, à au moins une année, pour permettre au secteur de mesurer l'impact d'un choc de liquidité assez long. C'est ainsi qu'il est important de porter une attention particulière à toutes les causes qui peuvent être à l'origine d'une éventuelle crise de liquidité.

Toutefois, le secteur bancaire congolais finance en grande partie l'économie par des ressources stables, collectées auprès de la clientèle que par des ressources d'emprunt interne ou externe. Cette position permet au secteur de maintenir une certaine indépendance face au financement d'emprunt et limite son exposition à l'effet de levier excessif.

III.1.4. Risque de marché

L'exposition au risque de marché du secteur bancaire congolais est très réduite. En effet, les transactions de marché effectuées par ce dernier ne sont pas focalisées sur les produits complexes et sophistiqués mais plutôt sur les instruments simples à court terme.

Ainsi, le bilan du secteur bancaire, tenu quasiment en dollar américain, est exposé au risque des fluctuations du taux de change, susceptibles de dégager des pertes de change importantes pendant les périodes de fortes perturbations comme en 2016.

III.1.5. Profitabilité bancaire

Le rendement d'actifs du secteur bancaire a été négatif, bien que le coût des prêts ainsi que les écarts entre les taux débiteurs et créditeurs soient très élevés. La dégradation de la rentabilité est consécutive aux pertes enregistrées en 2016 par le système bancaire, à la suite de la détérioration prononcée observée de la qualité des actifs.

Tableau 6 : Indicateurs de rentabilité en %

	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc. 16
ROA	1,5	1,5	1,8	1,5	-1,4
ROE	12,8	19,4	20,8	17,3	-21,3
Marge d'intérêts/Produit brut	38,4	39,6	37,6	37,6	35,8
Charges hors intérêts/Produit brut	85,9	81,4	78	77,9	76,4

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Tableau 7 : Ecart entre les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs en %

RUBRIQUES	2012	2013	2014	2015	2016
Spread MN	23,91	13,90	13,96	15,0	13,9
Taux créditeurs	6,31	5,28	6,17	6,0	6,7
Taux débiteurs	30,22	19,18	20,13	21,0	20,6
Spread ME	15,33	15,36	13,05	12,0	13,8
Taux créditeurs	3,38	3,27	3,48	4,0	3,2
Taux débiteurs	18,71	18,63	16,53	16,0	17,0

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

III.1.6. Résilience du secteur bancaire

La faible résilience du secteur bancaire est la résultante de la précarité de sa solidité, due à la vulnérabilité de l'économie du pays. Cependant, au regard de cette situation, la Banque Centrale avait déjà préconisé l'augmentation du seuil minimum requis du capital réglementaire qui passera de USD 10 millions à USD 30 millions en 2019 et à USD 50 millions à l'horizon 2020.

Cependant, la montée des risques de défaillance due aux facteurs exogènes constituerait toujours une entrave aux banques pour s'ajuster correctement à la nouvelle réglementation sur le plancher requis du capital minimum.

En effet, la solvabilité globale du secteur bancaire s'est dégradée en 2016, à la suite des pertes matérielles dégagées pendant la période et des prêts importants accordés aux personnes apparentées qui ont déduit davantage les fonds propres.

Tableau 8 : Adéquation des fonds propres en %

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016
3. Ratio du Total des FP	29,7	23,5	23,7	20,4	9,0
3. Ratio de FPB	20,8	16,7	18,4	16,7	12,0
7. Ratio de Levier	7,8	8,0	8,7	8,5	6,5

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Il importe de rappeler que les indicateurs de solvabilité ont été calculés en fonction du dispositif de Bâle I pendant que la Banque Centrale est dans le processus de migration modulaire vers les dispositifs Bâle II et III.

La mise en place effective de ces dispositifs ramènerait davantage à la baisse les ratios de solvabilité des banques, étant donné, d'une part, les nouvelles méthodes plus complexes préconisées dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques qui prendront en compte la sensibilité des risques de contrepartie et, d'autre part, l'intégration du risque opérationnel comme faisant partie des risques bancaires.

En outre, la nouvelle réglementation sur la classification et le provisionnement des créances, déjà mise en application, devrait mécaniquement entraîner un surcroît de provisions ainsi qu'une contraction de la rentabilité et de la solvabilité, lorsque les banques l'appliqueront pleinement.

Quant au ratio de levier, bien qu'en baisse, celui-ci ne traduit pas encore l'accumulation d'un endettement excessif du secteur bancaire congolais.

III.2. Activités de la Micro Finance

Le secteur de la Microfinance n'a pas été épargné par la crise qui a secoué le pays en 2016. Le nombre d'Institutions du Système Financier Décentralisé a connu une baisse, s'établissant à 102 unités en 2016 contre 128 institutions. Ainsi, sur ces 102 institutions, l'on a dénombré 81 Coopératives d'Épargne et de Crédit, 11 Institutions de Micro Finance collectrices de dépôts et 10 Institutions de Micro Finance non collectrices des dépôts.

La réduction constatée est expliquée par le retrait d'agrément de trente une (31) institutions ayant requis totalement leurs équilibres fondamentaux et n'affichant aucune perspective de redressement, contre l'arrivée de cinq (5) autres dans le secteur.

Néanmoins, comme explicité dans le tableau 9 ci-dessous, l'impact du secteur de la Microfinance sur la stabilité financière reste insignifiant de par son niveau d'activité encore très faible par rapport aux besoins de l'économie nationale. Le ratio actifs/PIB et prêts/PIB se sont établis respectivement à 0,64% et 0,37%.

Le recul du niveau d'activité observé en 2016 s'est traduit par la baisse du bilan, des prêts octroyés et du niveau d'épargne. La rentabilité, demeurant négative tout au long de la période indiquée, s'est davantage dégradée à la suite de la forte détérioration de la qualité du portefeuille, comme l'atteste l'évolution du ratio y relatif.

Toutefois, il s'est observé une forte concentration de quatre(4) premières institutions de la Microfinance dont deux (2) mutualistes et deux (2) non mutualistes, représentant légèrement plus de la moitié de la taille du secteur, soit 58 %.

Dans ce cadre, la Banque Centrale devrait définir une politique et identifier les IMF de taille avoisinant celle des banques pour d'éventuelles incitations au changement de statut, à savoir la conversion en banques de proximité.

Quant au degré de liaison avec le secteur bancaire, le niveau de l'interrelation, tout au long de la période indiquée, est demeuré très faible et traduit un faible risque de contagion.

Par ailleurs, au regard de l'état actuel du secteur de la Microfinance, ce dernier risquerait de se fragiliser davantage en cas de survenance des chocs extérieurs et entraver ainsi le défi de l'inclusion financière.

Tableau 9: Evolution des paramètres clés du secteur de la Micro Finance

En millions USD

N°	RUBRIQUES	2014	2015	2016
1	Total Actif	258,19	280,22	240,97
2	Actif/PIB (%)	0,72	0,74	0,64
3	Portefeuille crédit	134,74	162,17	136,95
4	Crédit/PIB (%)	0,36	0,42	0,37
5	Epargne	177,29	177,22	167,99
6	Degré de concentration = 7/1 (%)	42,9%	51,8%	58,0%
7	Actifs de 5 premiers IMF	109,48	143,71	139,87
8	Prêts improductifs/total des prêts bruts= 9/3 (%)	5,17%	10,2%	18,0 %
9	Prêts improductifs	6,08	16,56	24,69
10	Rendement des actifs (%)	-1,29%	-1,5%	-5,5%
11	Degré de liaison avec le secteur bancaire 13/12(%)	1,45 %	1,23 %	1,01%
12	Total bilan banques	4652,28	5128,11	4762,14
13	Avoirs auprès du secteur bancaire	67,59	63,07	48,01

Source : BCCI/ Direction de la surveillance des Intermédiaires financiers

Chapitre IV :

COMPARAISON DES INDICATEURS DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE AVEC LES PAYS PAIRS DE LA SADC

Les Gouverneurs des Banques Centrales de la SADC se réunissent au sein d'un Comité ad hoc, lequel est subdivisé en plusieurs sous-comités, répondant aux différents objectifs d'une banque centrale.

Ainsi, parmi ces sous-comités, l'un d'entre eux est chargé des problèmes relevant de la supervision bancaire, dénommé « Sous-Comité des Superviseurs des Banques de la SADC. Il est à noter que la mission dévolue à ce comité est défini à l'annexe 8 du protocole de la SADC sur la finance et investissement, laquelle mission consiste à :

- assister le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales de la SADC, dans la promotion et dans le maintien de la solidité des banques de cette sous-région ;
- harmoniser la réglementation bancaire et les bonnes pratiques dans le domaine bancaire ainsi que de s'assurer de l'implémentation des recommandations, en la matière, formulées par le comité à chaque juridiction membre.

A cet effet, la stratégie de ce comité repose sur:

- le développement dans chaque pays membre, d'une réglementation efficace et efficiente ainsi qu'un dispositif de contrôle basé sur les bonnes pratiques acceptables sur le plan international;
- la contribution à l'amélioration du secteur financier au travers des mécanismes proactifs de surveillance, de la maîtrise et de la gestion des risques y compris ceux systémiques ;
- l'incitation, au sein de la sous-région, à l'harmonisation de la réglementation prudentielle, des bonnes pratiques, des politiques, des règles et des procédures dans le domaine bancaire pour faciliter la comparaison entre les pays pairs et ;
- l'établissement d'une stratégie commune sur la supervision bancaire au sein de la sous-région, tout en tenant compte des profils des risques de chaque pays.

Encadré sur l'établissement des indicateurs de solidité financière au sein de la SADC

Les indicateurs de solidité financière « ISF » sont des indicateurs qui renseignent sur la santé et la solidité des institutions financières d'un pays, de même que sur celles de certains secteurs institutionnels avec lesquels elles sont en relation (sociétés non financières et ménages) ainsi que le comportement du marché des valeurs mobilières et celui du marché immobilier.

Ils sont établis sur base des concepts définis par le Fonds Monétaire International « FMI », au travers le guide d'établissement des ISF. Ils sont calculés et diffusés pour les besoins de l'analyse macroprudentielle, dont l'objet est l'évaluation et le suivi des forces et des faiblesses des systèmes financiers afin d'en renforcer la stabilité financière et, en particulier, d'en limiter les risques de défaillance. Ils sont en effet constitués des indicateurs centraux et complémentaires.

I. Les indicateurs centraux

Les indicateurs centraux sont exclusivement destinés aux institutions collectrices de dépôts « ICD ». Ne sont considérés comme les ICD que les établissements bancaires même ceux qui ne collectent pas les dépôts ainsi que toute autre institution financière qui collecte les dépôts.

Ils sont constitués de douze (12) indicateurs, dont trois (3) relatifs à l'adéquation des fonds propres, deux (2) en rapport avec la qualité des actifs, quatre (4) ayant trait au résultat et à la rentabilité, deux (2) afférents à la liquidité et un (1) se rapportant à la sensibilité au risque de marché.

II. Les indicateurs complémentaires

Ils sont constitués de vingt-sept (27) indicateurs, dont treize (13) relatifs aux ICD, deux (2) afférents aux autres institutions financières, cinq (5) se rapportant aux sociétés non financières, deux (2) concernant les ménages, deux (2) relatifs à liquidité du marché et trois (3) en rapport avec les marchés immobiliers.

III. Compilation des indicateurs de solidité financière au sein de la SADC

Le Sous-Comité des Superviseurs de la SADC a mis en place un formulaire reprenant tous les indicateurs de solidité financière tels que repris à la page 2 du guide d'établissement des indicateurs de solidité du FMI. Ce formulaire est rempli par

chaque pays membre suivant les périodicités fixées par le sous-comité ad hoc et, est soumis à ce sous-comité pour la compilation et analyse sur l'état de santé des systèmes financiers de la sous-région.

Cette analyse est soumise au Comité des Gouverneurs des Banques Centrales de la SADC pour des éventuelles recommandations ou décision à prendre, en rapport à la santé des systèmes financiers de la sous-région.

Il importe de relever que les pays membres de la SADC ne calculent pas tous les indicateurs de solidité financière, ils les effectuent qu'en fonction de leur disponibilité d'informations financières et économiques détenues par devers-eux. Il va sans dire que l'attention est plus focalisée sur les indicateurs centraux et quelques indicateurs complémentaires.

Il sied d'épingler que chaque pays membre calcule ces indicateurs en fonction de ses dispositifs légaux et réglementaires étant donné que l'harmonisation de la réglementation et des bonnes pratiques ne sont pas encore effectives au sein de la zone.

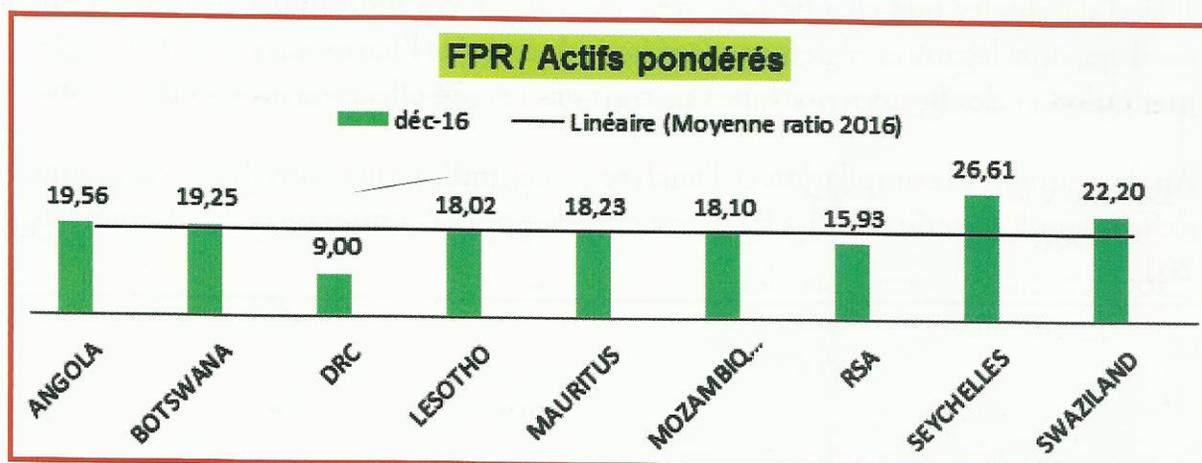
Au demeurant, la compilation et l'analyse de ces indicateurs consolidés de la zone s'effectuent à tour de rôle. La RDC est choisie pour la compilation des données de 2017.

I.V.1 : Ratio des fonds propres réglementaires/ actifs pondérés en fonction des risques

Cet indicateur est un outil de résilience qui permet d'apprécier la capacité du secteur bancaire à couvrir les risques bancaires et à faire face aux chocs aussi bien exogène qu'endogène.

En 2016, la RDC a enregistré un ratio des fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques, en déca de la moyenne de la zone. Cette situation est consécutive à la précarité de la situation économique du pays telle qu'observée en 2016.

Graphique 9 : Ratio des fonds propres réglementaires/ actifs pondérés en fonction des risques

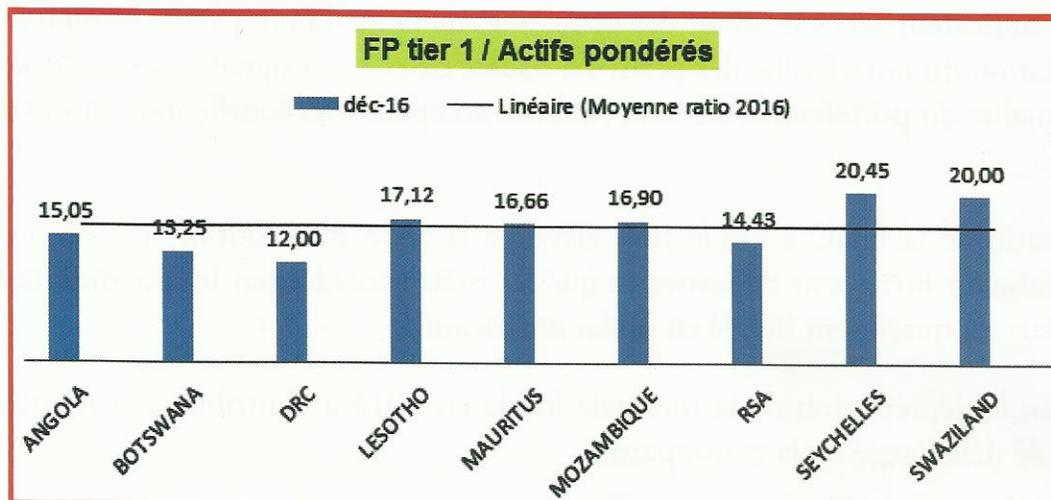


Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

I.V.2 : Ratio des fonds propres de base/actifs pondérés en fonction des risques

Cet indicateur est également un outil de résilience qui est plus étroit que le précédent et permet d'apprécier la capacité du secteur bancaire à absorber les pertes enregistrées par le secteur bancaire face aux chocs aussi bien exogène qu'endogène. Le ratio y relatif de la RDC en 2016, a été également en dessous de la moyenne de la zone.

Graphique 10 : Ratio des fonds propres de base/actifs pondérés en fonction des risques



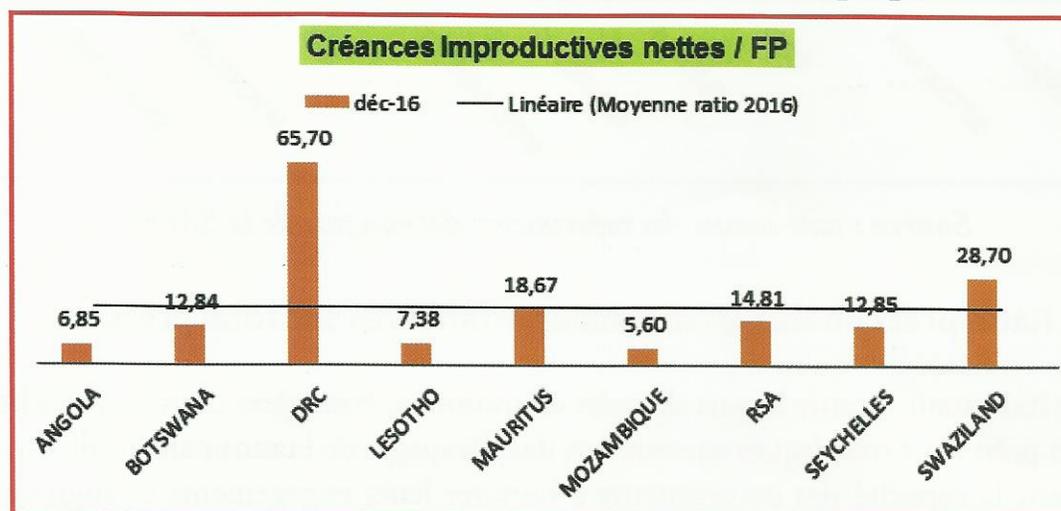
Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

I.V.3 : Ratio prêts improductifs nets sur les fonds propres de base

Le ratio y afférent fait ressortir l'impact potentiel des prêts improductifs nets sur les fonds propres. Il peut traduire un risque potentiel, lequel dans le temps, peut éroder les fonds propres, dans le cas où le défaut de remboursement de la contrepartie devenait irrémédiable.

Le ratio de la RDC a été le plus élevé de la zone, dû à la montée de la dégradation de la qualité des actifs.

Graphique 11 : Ratio prêts improductifs nets sur les fonds propres de base



Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

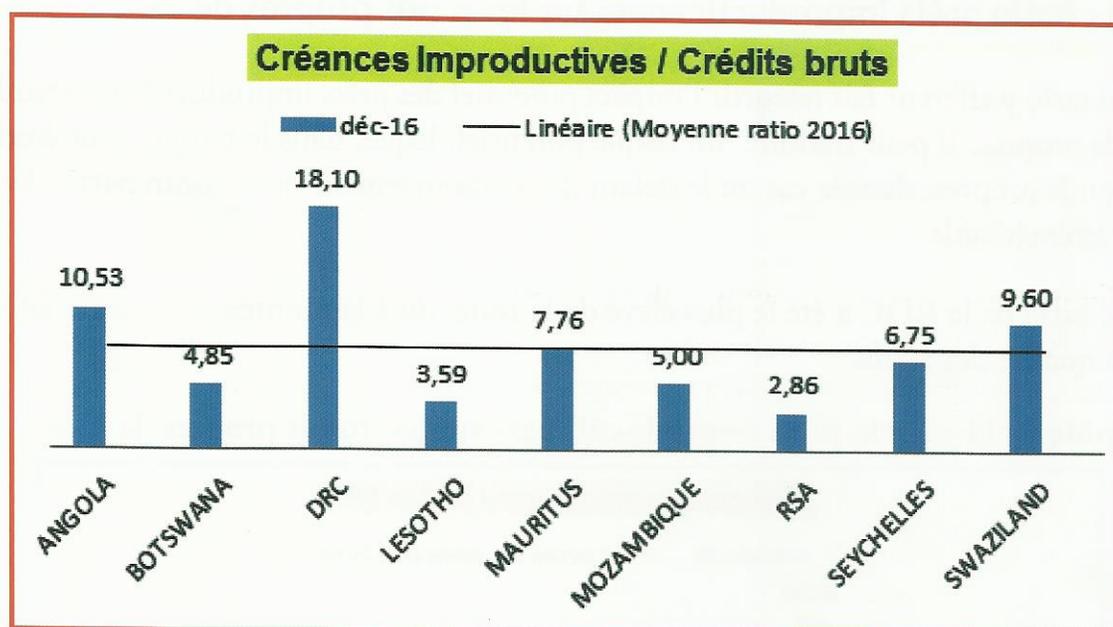
I.V.4 : Ratio prêts improductifs sur total des prêts bruts

Cet indicateur sert à détecter des problèmes de la qualité des actifs résultant de la dégradation du portefeuille des prêts. La hausse de ce ratio signale une détérioration de la qualité du portefeuille. Le seuil minima acceptable à l'échelle internationale est de 5%.

Le ratio de la RDC a été le plus élevé de la zone étant donné que l'économie congolaise est fortement dollarisée et que les prêts accordés par le système financier congolais est quasiment libellé en dollar américain.

Ainsi, la dépréciation de la monnaie locale en 2016 a contribué à la montée du risque de défaillance de la contrepartie.

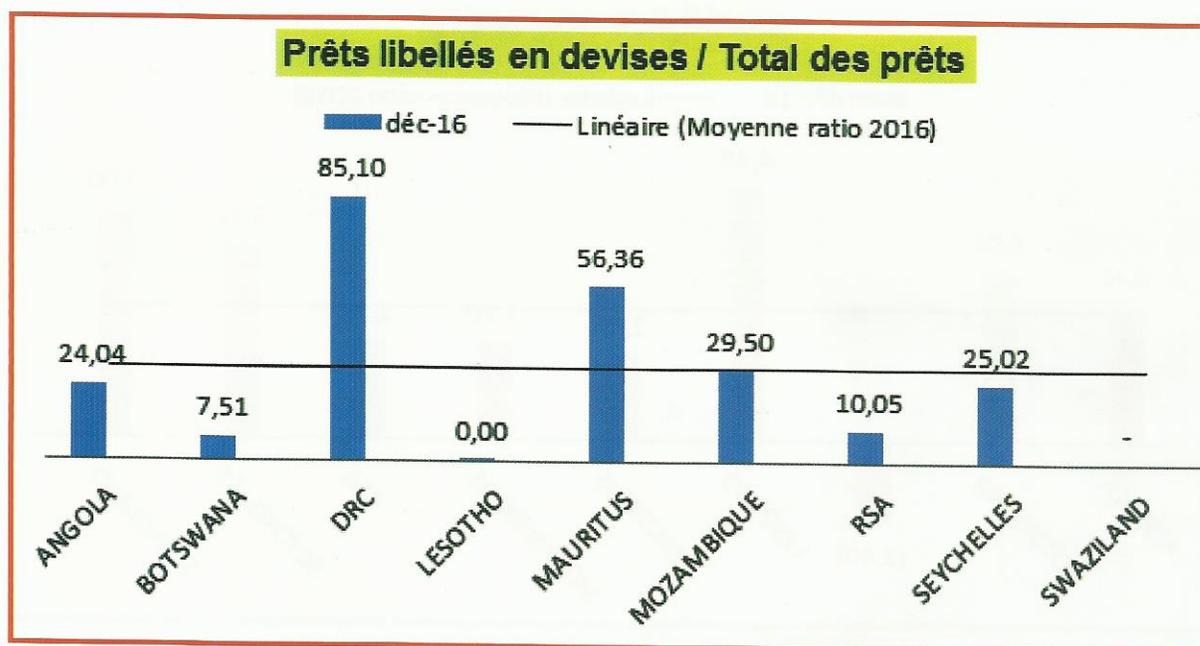
Graphique 12 : Ratio prêts improductifs sur total des prêts bruts



Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

I.V.5 : Ratio prêts libérés en monnaies étrangères sur total prêts

Cet indicateur mesure la part de prêts en monnaies étrangères dans les prêts bruts. De tels prêts sont très risqués surtout lors des dérapages de la monnaie locale car elles réduisent la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements et augmentent facilement les risques de défaut de la contrepartie. Le ratio de la RDC est le plus élevé à cause de la forte dollarisation de l'économie.

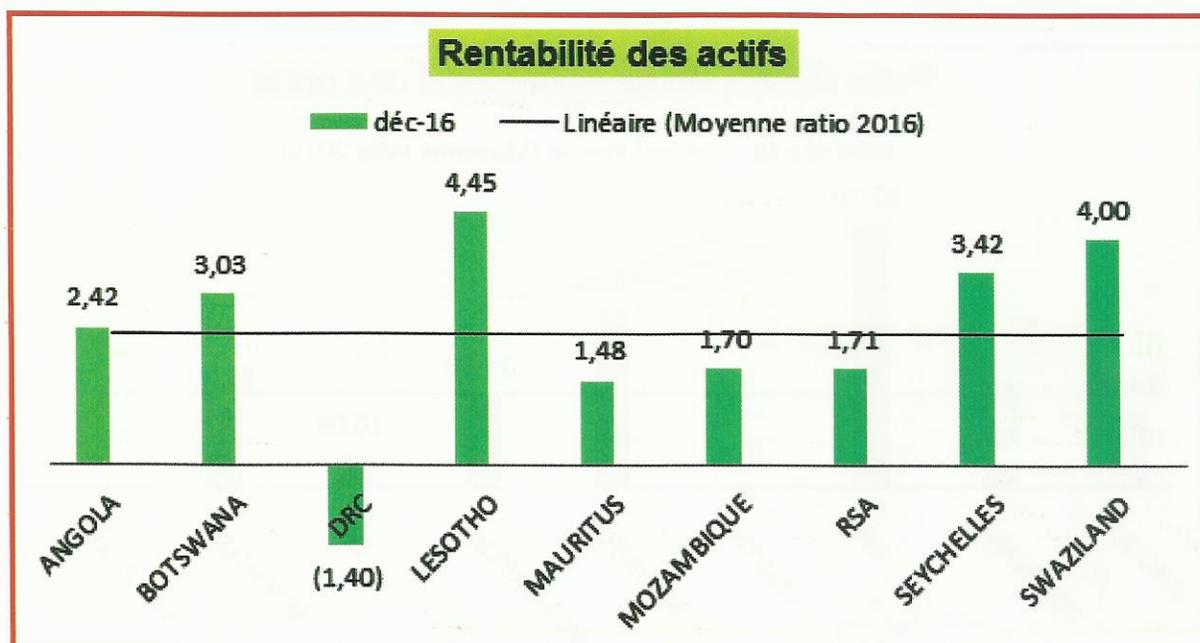
Graphique 13 : Ratio prêts libérés en monnaies étrangères sur total prêts

Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

I.V.6 : Ratio rentabilité des actifs

Cet indicateur sert à mesurer l'efficacité avec laquelle le secteur bancaire emploie les actifs dans le cadre de la rentabilité. Le ratio de la RDC a été négatif à la suite des pertes enregistrées par le secteur bancaire dues aux problèmes conjoncturels que le pays a traversés en 2016.

Graphique 14 : Ratio rentabilité des actifs

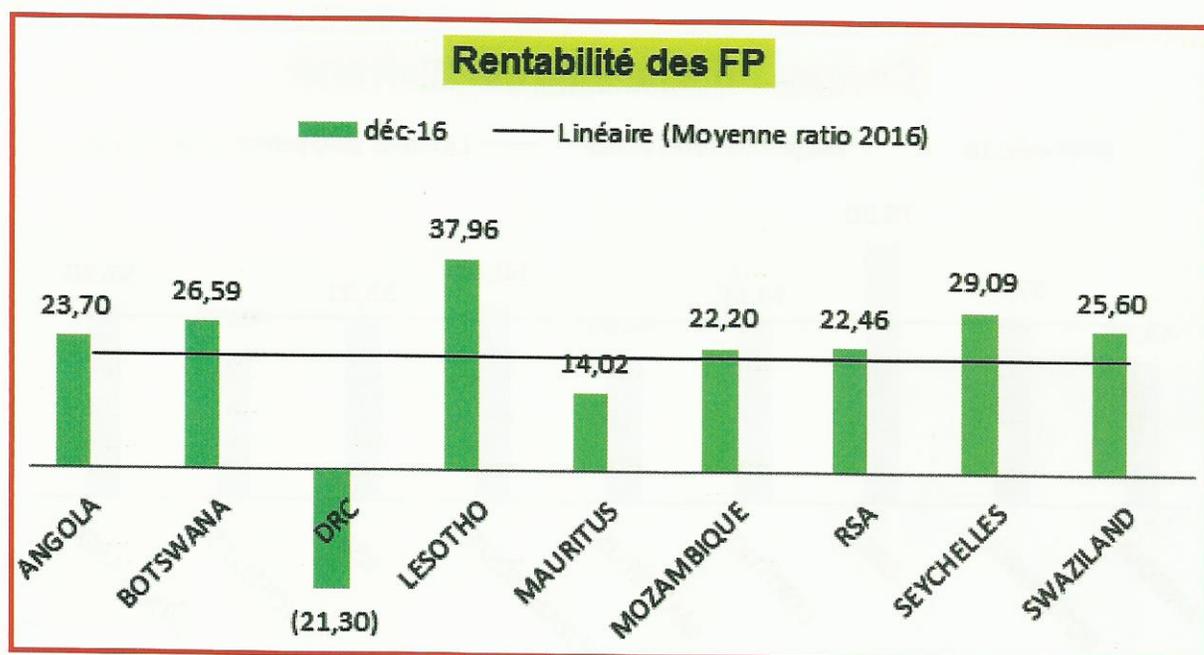


Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

I.V.7 : Ratio rentabilité des fonds propres

Le ratio mesure l'efficacité avec laquelle le secteur bancaire fait usage de ses fonds propres. Il peut également donner une indication sur la viabilité des fonds propres, car un ratio élevé pourrait indiquer une faible capitalisation. Cependant, le ratio de la RDC a été négatif à la suite des problèmes conjoncturels en RDC.

Graphique 15 : Ratio rentabilité des fonds propres



Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

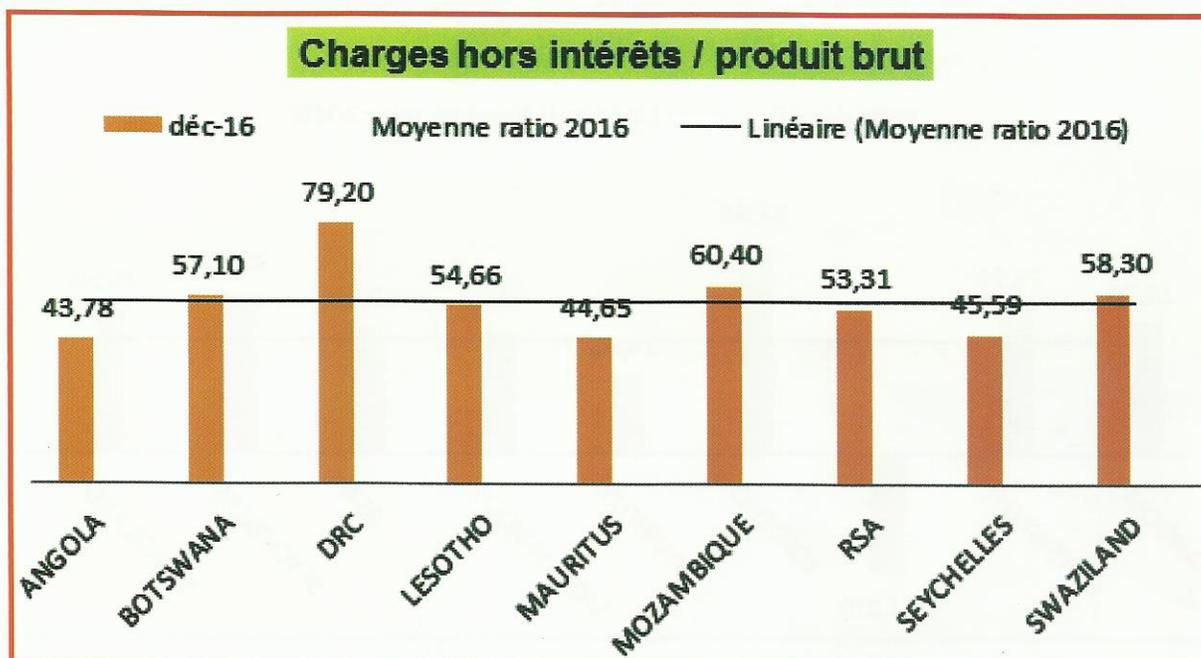
I.V.8 : Ratio marge d'intérêt/ produit brut

Cet indicateur mesure la part du produit d'intérêts net dans le produit brut. Le ratio de la RDC est en dessous de la moyenne, dont la situation est liée au faible niveau d'activité du secteur bancaire tributaire d'un environnement économique malsain tel qu'enregistré en 2016.

I.V.6 : Ratio charges hors intérêts / Produit brut

Cet indicateur mesure les charges administratives par rapport au produit brut et le ratio de la RDC est le plus élevé dans la zone.

Graphique 16 : Ratio charges hors intérêts / Produit brut

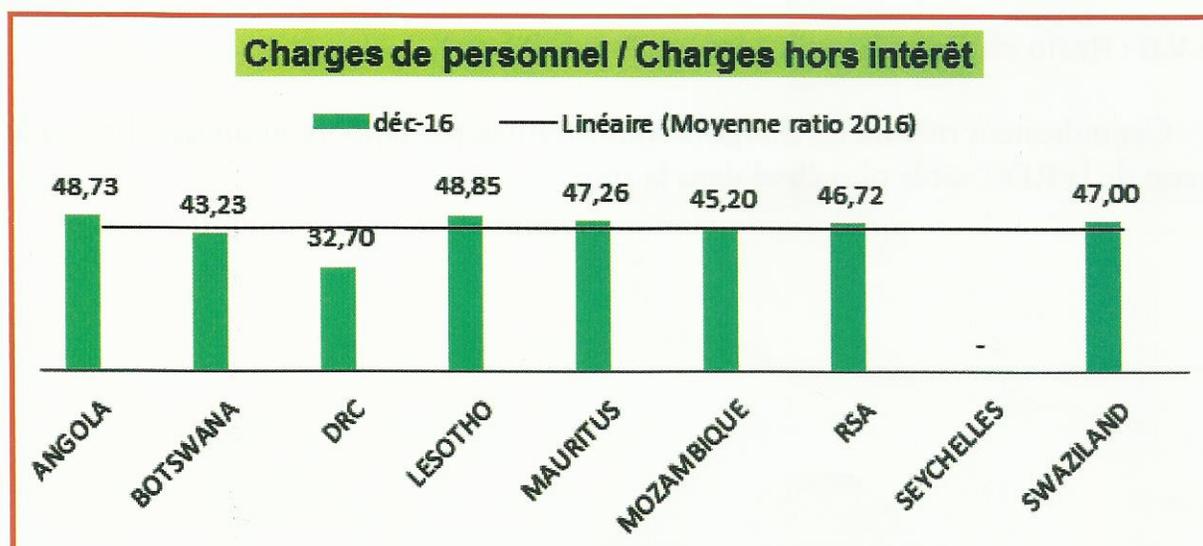


Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

IV.8 : Ratio charges du personnel/ charges hors intérêts

Ce ratio mesure la part des charges du personnel dans le total des coûts administratifs. Le ratio de la RDC est le moins élevé de la zone.

Graphique 17 : Ratio charges du personnel/ charges hors intérêts



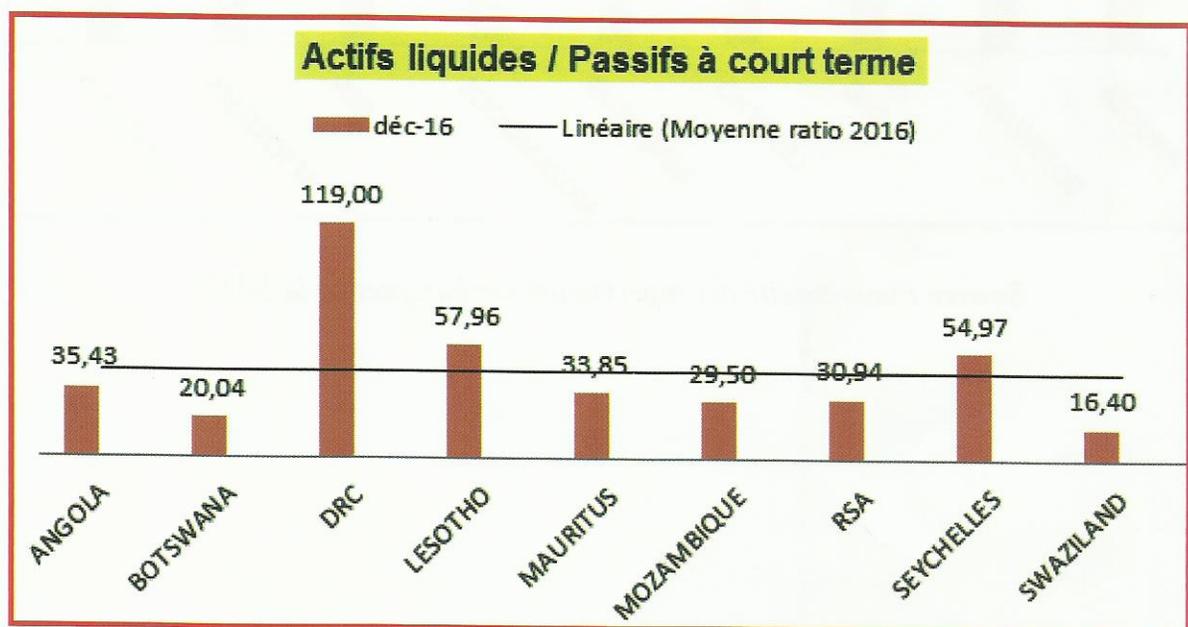
Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

I.V.9 : Ratio actifs liquides/ passifs à court terme

Cet indicateur sert à détecter l'asymétrie entre les actifs et les passifs en termes de liquidité, et indique dans quelle mesure le secteur pourrait faire face à des retraits de fonds à vue et à court terme sans avoir des problèmes de liquidité.

En effet, la manière de calculer cet indicateur, diffère d'une juridiction à une autre. Toutefois, en dépit de la conjoncture, le ratio de la RDC a été le plus élevé de la sous-région.

Graphique 18 : Ratio actifs liquides/ passifs à court terme

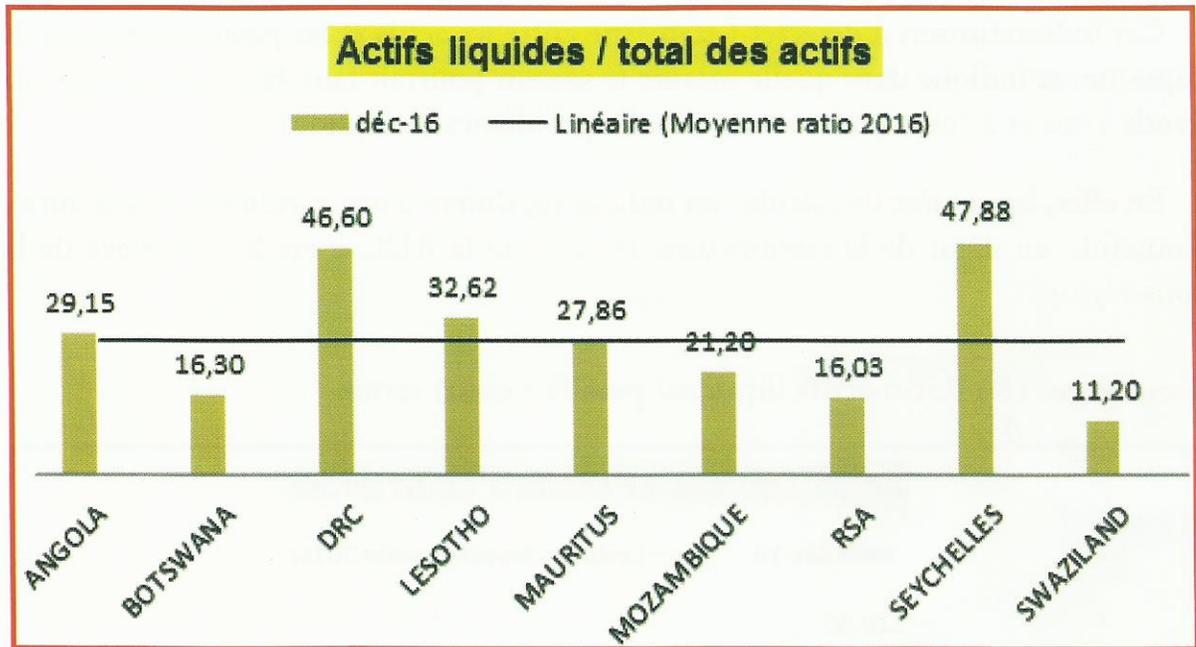


Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

I.V. : ratio actifs liquides /total des actifs

Cet indicateur traduit une indication des liquidités disponibles pour faire face à des demandes attendues ou inopinées d'espèces. Dans le même ordre d'idées que le précédent ratio, le mode de calcul de cet indicateur, diffère d'une juridiction à une autre. Cependant, la RDC vient en deuxième position de détenteurs du ratio le plus élevé de la sous-région, après les Seychelles.

Graphique 19 : ratio actifs liquides / total des actifs



Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

CHAPITRE V : CADRE DE LA POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE

V.1. Cadre de la politique macroprudentielle

Au regard de la situation économique peu rassurante en 2016, qui avait tendance à s'ériger à une externalité négative pour la stabilité financière, la Banque Centrale, au regard de zones de vulnérabilité observées au sein du secteur bancaire congolais, a commencé à développer certains mécanismes en rapport avec la surveillance macroprudentielle.

Ainsi, pour mieux concourir à la stabilité financière, il s'est avéré important pour l'Institut d'Emission de poser les jalons en vue d'asseoir une politique macroprudentielle au regard des objectifs généraux et intermédiaires y relatifs, conformément aux bonnes pratiques.

En effet, les objectifs généraux s'inscrivent dans la logique de:

- renforcer la résilience du système bancaire par sa capacité à absorber les chocs économiques et financiers tout en évitant des répercussions majeures sur l'économie ;
- limiter les risques de défauts collectifs ou en chaîne, qu'ils soient liés à des interconnexions fortes ou expositions massives à un risque commun et cibler les institutions d'importance systémique suivant les critères établis à cet effet, en vue d'empêcher la propagation de risque résultant d'elles.

En pratique, une liste indicative d'objectifs intermédiaires plus restrictifs a été établie à l'échelle internationale. Cette liste vise à garantir une meilleure identification des risques et une analyse idoine de l'efficacité de la politique macroprudentielle. Il s'agit de limiter :

- la croissance excessive du crédit et du levier, notamment via la sous-estimation des risques ;

- les différences de maturité entre l'actif et le passif ;
- la concentration des risques directs ou indirects ;
- les conséquences systémiques de l'aléa moral.

S'agissant des objectifs généraux, il a été relevé ce qui suit :

Objectif 1 : Renforcer la résilience du système financier

La Banque Centrale, avec le concours de l'assistance technique de l'AFRITAC/ Centre et suivant les recommandations de la mission du Programme d'Evaluation des Système Financiers, « PESF » en sigle, est dans le processus de révision de son arsenal prudentiel pour l'adapter aux standards internationaux afin de lui permettre de doter les établissements de crédit des outils adéquats devant renforcer leur résilience.

Toutefois, au regard des incertitudes observées aussi bien à l'échelle internationale que nationale, la Banque Centrale du Congo vient d'augmenter le seuil minimum requis du capital réglementaire qui passe de USD 10 millions à USD 30 millions et 50 millions respectivement à l'horizon 2019 et 2020.

Cette mesure, qui s'apparente à un coussin de conservation, renforcerait davantage la solidité du secteur bancaire congolais pour lui permettre de résister aux chocs éventuels face aux perspectives économiques peu rassurantes.

Cependant, la montée des risques de défaillance due aux facteurs exogènes, pourrait constituer une entrave pour permettre aux banques de s'ajuster correctement à la suite des pertes qui pourraient en résulter.

Objectif 2 : Risque de défauts collectifs

S'agissant de l'interconnexion, le risque de contagion au travers de l'interbancaire, en dépit de la situation préoccupante de certaines banques, a continué à demeurer acceptable. Cette situation se justifie par le fait que les prêts interbancaires sur la même place s'octroient à des taux très faibles afin d'éviter l'ampleur du risque de défaut des banques en position emprunteuse.

Aussi, pour se prémunir contre d'éventuelles contagions, les concours à l'interbancaire, aux banques à des situations financières préoccupantes, sont-ils souvent limités.

Cependant, le secteur bancaire est quand même exposé au risque de contagion face aux correspondants hors place, eu égard à certaines incertitudes qui planent en-

core à l'échelle internationale et aussi, à la situation de resserrement des transactions en dollar américain opérées auprès des correspondants bancaires étrangers par les banques congolaises.

En outre, il importe également de prendre en compte l'expansion grandissante observée des banques panafricaines pour lesquelles les maisons mères sont localisées dans les zones économiques qui subissent davantage des pressions causées par le report des ajustements et la montée des tensions dans leurs secteurs financiers.

En effet, ces tensions pourraient avoir comme conséquence, les risques de contagion intragroupes qui, à leur tour, pourraient constituer une menace à la stabilité des systèmes financiers des pays d'accueil, à travers les risques éventuels d'interconnexion.

Ainsi, il s'avère important que l'Autorité de Régulation et de Contrôle envisage toujours la limitation de la concentration des banques étrangères de même nationalité pour éviter une contagion éventuelle résultant de la dégradation de l'économie du pays d'origine ou du dysfonctionnement de son système financier.

Il est également noté que le secteur bancaire congolais reste fortement exposé au risque inhérent aux prêts libellés en devises qui sont plus représentatifs dans le portefeuille global. En effet, les fluctuations négatives, à répétition, du taux de change seraient source des pertes matérielles d'un bon nombre des banques étant donné que les emprunteurs ne sont pas couverts aux dépréciations du taux de change.

Pour ce qui est des banques d'importance systémique, il y a lieu de signaler qu'aucune banque de la place ne disposait à fin 2016 d'un ratio bilan /PIB dépassant 3,5%. Il va sans dire qu'en cas de faillite d'une banque prise individuellement, l'impact sur le secteur réel dans son ensemble, ne serait pas de grande envergure. Cependant, les faillites en chaîne pourraient à ce moment être source d'une panique bancaire.

En ce qui concerne les objectifs intermédiaires, il a été relevé ce qui suit :

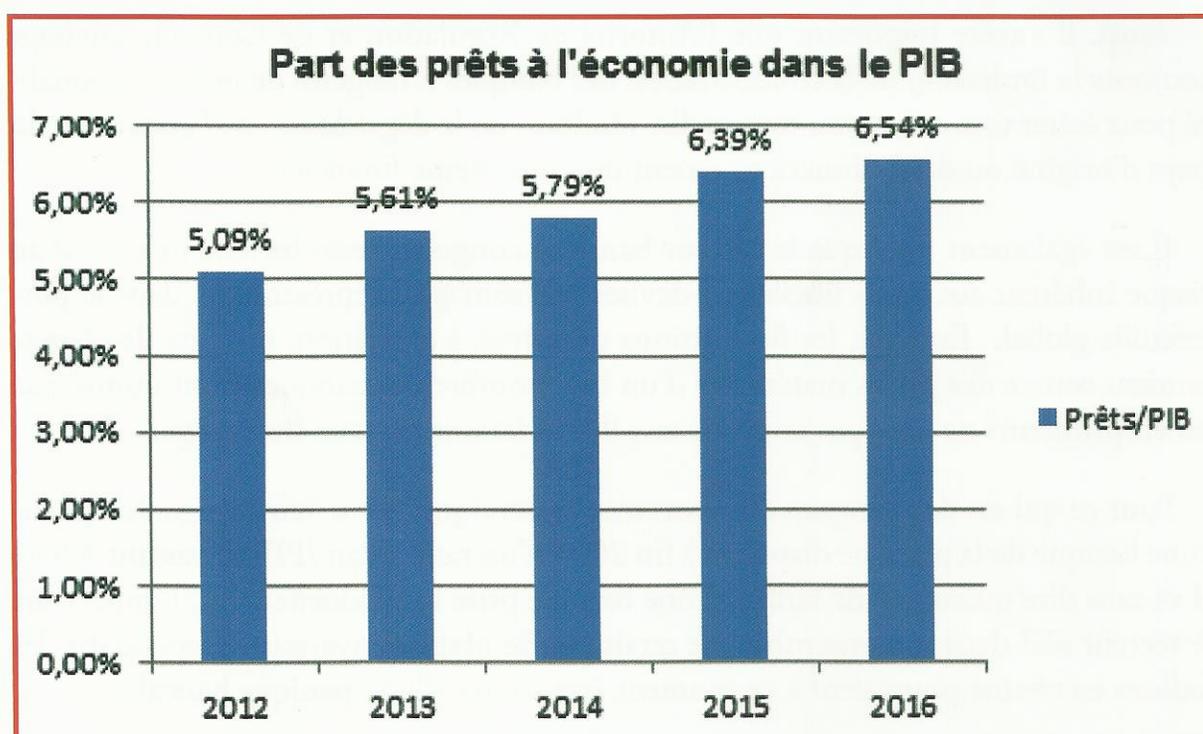
Objectif 3 : Atténuer et prévenir une expansion du crédit et un effet de levier excessifs

Au cours de la période sous revue, les prêts accordés par le secteur bancaire n'ont pas connu un cycle trop excessif de nature à constituer des bulles de crédit insoutenables. Il s'est observé quasiment un ralentissement des prêts consentis à la clientèle.

Bien que le prêts/PIB ait accusé une tendance haussière, le graphique ci-dessous, démontre à suffisance que le cycle des prêts n'a pas été excessif. Ainsi, le ratio prêts/PIB s'est établi à 6,5% en 2016, de loin en-deçà de la valeur moyenne pour l'Afrique subsaharienne de 21 % et presque 15 % de celui des pays considérés fragiles par le FMI.

Le bas niveau de cet indicateur est consécutif, à la fois, à la baisse du niveau de l'activité économique au plan national et à l'aversion au risque affichée par les banques par crainte du lendemain.

Graphique 20 : Prêts rapportés au PIB



Source : BCC/ Direction de la surveillance des Intermédiaires financiers

Objectif 4 : Concentration des risques directs et indirects

Quoique qu'un effort soit consenti par les banques sur le territoire national pour diversifier les types des clients au sein de leurs portefeuilles, la concentration de dix (10) plus grands emprunteurs demeure relativement représentative. Cela demande un effort supplémentaire au secteur dans la diversification.

Il y a lieu également d'épingler l'importance des prêts aux apparentés, qui, en 2016, ont aussi sensiblement contribué, en dehors des pertes, à la diminution des fonds propres réglementaires, au regard de la disposition réglementaire en la matière.

IV.2. Mesures à préconiser

De prime abord, il s'avère important de procéder à un diagnostic sur la solidité du secteur bancaire. En effet, il a été observé qu'à chaque fois que l'économie nationale est tributaire de la mauvaise conjoncture internationale qui perdure, la solvabilité du secteur en pâtit, à tel enseigne qu'il se trouve réduit de sa capacité de couverture par le fait des provisionnements massifs étant donné que la contrepartie n'est pas couverte à l'évolution négative de la volatilité du taux de change.

Nonobstant le bas niveau d'activité bancaire, les banques, qui enregistrent une croissance plus élevée des prêts que celle des fonds propres ou une baisse plus importante de ces derniers que celle des prêts, sont souvent les plus secouées dans un tel contexte. C'est pour cette raison que les deux faits doivent être considérés comme des canaux possibles par lesquels le risque lié à la qualité des actifs peut prendre de l'ampleur au sein du système bancaire.

Il va sans dire que la montée des risques de défaillance due aux facteurs exogènes continuerait toujours à s'ériger à une entrave pour les banques, afin de s'ajuster correctement à la nouvelle réglementation sur le minimum du capital requis.

Il convient de relever que face aux incertitudes éventuelles, la restauration du secteur bancaire pour garantir une meilleure solidité s'impose, en vue d'éviter que ce secteur se livre aux opérations de spéculation pour la survie. Cela risquerait de réduire davantage son intervention dans l'économie nationale, avec les conséquences qui pourraient en résulter.

A la lumière de ce qui précède, il y a lieu de souligner que le souci qui anime la Banque Centrale du Congo est de garantir un système bancaire sain qui doit assurer correctement l'activité d'intermédiation, en évaluant les risques de façon raisonnable et prédictive, afin que le système financier soit à même d'absorber les chocs économiques et financiers sans répercussions massives.

A cet effet, la Banque Centrale, au regard de la position du secteur bancaire sous stress, devrait envisager une stratégie basée sur la rapidité dans l'action pour éviter que la situation des institutions financières devienne complètement irrémédiable. Il s'agit de limiter l'ampleur du risque latent pendant la période où les banques affichent des signes de conformité aux normes et ne pas attendre lorsqu'elles seront en non-conformité afin d'éviter le coût ultime dans le temps.

C'est ainsi qu'elle révisé les dispositifs réglementaires car la stratégie macroprudentielle ne peut reposer, outre les instruments appropriés, que sur les dispositions réglementaires répondant aux standards internationaux ou aux saines pratiques.

Cette stratégie devra être soutenue par des mesures transversales et temporelles au dépend des circonstances et caractérisée par des restrictions et des réformes structurelles pour renforcer la résilience, lorsque les menaces pointent déjà à l'horizon.

Par ailleurs, en cas de survenance de certaines crises résultant des chocs exogènes difficiles à maîtriser par les banques, il s'avère important qu'on puisse déjà envisager, dans le cadre des concertations futures entre les différentes parties prenantes au sein du futur comité national de stabilité financière, la possibilité des subventions et autres formes de financement de l'Etat au secteur bancaire pour éviter les disparitions éventuelles des établissements fortement frappés par les chocs exogènes. La Banque Centrale ne se limitera qu'au refinancement conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

V.3. Cadre institutionnel de la stabilité financière

Conformément aux bonnes pratiques internationales et aux recommandations au niveau des sous régions, la création d'un Comité National de Stabilité Financière (CNSF) est un objectif à atteindre en République Démocratique du Congo dans un délai raisonnable.

Comme la stabilité financière aborde la problématique d'une situation dans laquelle le système financier (marchés/ intermédiaires/ infrastructures) est capable de résister aux chocs et de résorber les déséquilibres, la responsabilité de sa préservation devrait être partagée entre le Ministère ayant les Finances dans ses attributions, la Banque Centrale du Congo ainsi que les Autorités de régulation et de contrôle des différents compartiments du marché financier, avec la coopération consultative des participants aux marchés et, le cas échéant, des Autorités supranationales.

Ce cadre de concertation devra, d'une part, assurer l'échange permanent et efficace d'informations entre les parties prenantes et, d'autre part, évaluer et prévenir les risques systémiques ainsi que mettre en place des mesures de réponses adaptées sous forme de grandes décisions à prendre en matière de stabilité financière.

Il appartient au Gouvernement via le Ministère des Finances, la BCC et autres parties prenantes dans le domaine de la stabilité financière de réfléchir sur la création de cet organe, de lui assigner les objectifs nécessaires et de définir les responsabilités des parties prenantes.

V.4. Cadre de régulation et de supervision bancaire

Le cadre de régulation et de supervision bancaire a continué de progresser comme en 2015, avec des effets favorables sur la stabilité financière. Les principales évolutions ont concerné (i) l'harmonisation avec les standards internationaux des dispositions relatives en matière de classification et au provisionnement des créances en souffrance, en vue de permettre aux assujettis de couvrir les pertes attendues sur les prêts non performants, (ii) une exigence en fonds propres pour les risques opérationnel et de marché, (iii) le renforcement des exigences en matière de contrôle interne et de gouvernance et (iv) l'élaboration des réglementations devant permettre l'implémentation du cadre de la politique macroprudentielle.

Toutes ces réformes visent à répondre aux recommandations formulées par la mission conjointe FMI-BM dans le cadre du Programme d'Évaluation du Secteur Financier, en sigle PSEF, de 2013. D'autres réformes sur le plan qualitatif sont envisagées en 2017 et 2018.

V.4.1. Instruction n° 17 sur le contrôle interne et la conformité

L'objet de la révision de cette instruction est d'introduire une définition claire et précise des trois niveaux de contrôle interne devant exister dans un établissement assujetti, avec leurs règles particulières de rattachement hiérarchique et de reporting ainsi que de préciser les obligations pouvant constituer autant de points de contrôle pour les équipes de la Banque Centrale du Congo chargées du contrôle sur place que sur pièces. Il est aussi créé un canevas unique et homogène de rapport de contrôle interne, destiné à être l'un des outils principaux du contrôle permanent dans le cadre de la supervision basée sur les risques.

V.4.2. Instruction n° 22 sur la gestion des risques

La révision de l'Instruction poursuit deux objectifs, à savoir : (i) préciser les obligations à charge des établissements assujettis, afin de créer dans la réglementation des points de contrôle auditables par les équipes de contrôle sur pièces et sur place et (ii) compléter l'instruction par certains types de risques et des dispositions importantes qui n'y figurent pas. Les modifications devront prendre en compte les aspects de la supervision basée sur le risque.

V.4.3. Instruction n° 21 sur la gouvernance

La révision de l'Instruction relative à la gouvernance vise principalement à préciser les responsabilités des différents organes de direction et de contrôle des établissements assujettis pour leur implication, à garantir une transparence suffisante dans la désignation des membres de certains organes et à limiter ou contrôler les incitations à la prise de risques.

Par ailleurs, des précisions sont apportées sur le rôle de l'organe délibérant en matière de stratégie, de contrôle et de communication. Il crée une incompatibilité avec la fonction exécutive dans un autre établissement et une obligation de communication à la BCC des éléments qui conduiraient à un doute sur la compétence ou l'honorabilité d'un dirigeant.

De plus, il est introduit l'obligation pour l'organe délibérant de mettre en place des critères de compétence et d'honorabilité pour ses propres membres, de disposer de plans de succession et d'examiner les résultats de sa stratégie. De même, l'organe délibérant doit s'assurer des limites à la prise de risques, notamment au travers de sa politique de rémunération ou l'usage de structures opaques. Enfin, pour les établissements de taille importante, la nouvelle instruction préconise la création de comités, notamment de nomination, chargés d'identifier et de recommander des candidats pour occuper des sièges vacants au sein de l'organe des organes.

V.5. Cadre de résolution des crises bancaires

L'existence d'un cadre adéquat de résolution bancaire est essentielle pour prendre en compte opérationnellement les banques en situation de crise et éviter les effets de contagion aux autres banques ; ce qui affecterait la stabilité financière. Dans cette perspective, le cadre actuel de résolution sera modifié pour l'aligner sur les meilleures pratiques, établies dans ce domaine par le Comité de Bâle.

Le cadre juridique actuel de résolution bancaire encore en vigueur à la date du 31 décembre 2015 est contenu dans la loi n° 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. Cette Loi tout comme celle n°005/2002 du 7 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo sont dans un processus de révision au niveau du Parlement en vue de doter l'Autorité de Contrôle et de Régulation des pouvoirs importants, notamment, ceux de concourir à la stabilité financière et de procéder à la révocation d'office des actionnaires défaillants et leur remplacement par des repreneurs crédibles pour sauver des institutions en difficulté dont la faillite aurait des conséquences fâcheuses sur la stabilité.

Plusieurs autres points d'amélioration sont contenus dans ces textes, à savoir :

(i) La nécessité d'instaurer un filet de sécurité suffisant

Le soutien de liquidité que les banques opérant en RDC peuvent attendre de la Banque Centrale du Congo est très limité pour faire face à des besoins exceptionnels individuels ou systémiques pour des raisons suivantes :

- a. la dollarisation à 90% de l'économie et, partant, du bilan des banques, réduit considérablement la marge de manœuvre de la BCC ;
- b. les actifs mobilisables sont insuffisamment définis et les titres publics sont quasi inexistantes si ce n'est le Bon BCC.

(ii) La fonction de prêteur de dernier ressort n'est pas suffisamment encadrée

L'article 8 de la loi n°005/2002 relative à la Banque Centrale du Congo ne précise aucunement les conditions dans lesquelles la BCC « peut effectuer des opérations de crédit avec des Etablissements de Crédit ». Mais la principale difficulté réside dans le fait que l'essentiel du bilan est en dollar américain, monnaie non émise par la BCC.

En conséquence, l'action de la BCC sur la liquidité bancaire est très limitée, car en cas de position courte en dollar américain, l'Institut d'Emission ne pourra pas être en mesure de jouer son rôle de prêteur de dernier ressort.

(iii) L'absence de disposition légale prévoyant un arrangement avec le Ministère des Finances concernant l'implication de l'Etat dans la gestion et le financement de crises bancaires

Cette absence de cadre, ou d'accord préalable, place la BCC dans une impasse, car son rôle de prêteur ne se limite qu'à l'intervention en cas de crise de liquidité. Elle le fait même sans aucun collatéral. En définitive, cette posture aboutit à multiplier par deux les effets secondaires indésirables d'une crise bancaire. En effet, la BCC se retrouve détenteur sur l'établissement en difficulté d'une créance qu'elle ne recouvrera probablement jamais et qui constituera pour elle et, en conséquence, pour l'Etat une perte. Et, dans le même temps, aucune solution viable n'a été apportée pour la banque en difficulté, alors que les fonds perdus, s'ils avaient été mieux employés, auraient pu permettre une résolution dans des conditions acceptables.

(viii) L'extension de la coopération transfrontière au domaine de la gestion de crises bancaires

Considérant l'importance des actionnaires étrangers dans le système bancaire de la RDC, des investigations sont nécessaires afin de connaître les actionnaires de la holding et, au-delà, les composantes du conglomérat financier auquel les banques appartiennent. Ainsi, une fois la crise d'insolvabilité survenue, des contacts étroits doivent être noués avec les autorités prudentielles des pays dans lesquels d'autres filiales bancaires sont implantées, afin d'examiner les actifs mobilisables, s'il en existe, ou d'organiser un schéma de résolution globale.

Enfin, en ce qui concerne le cadre légal, le dispositif juridique actuel ne laisse guère d'autres alternatives que de passer par la liquidation. Ainsi, il prévoit entre autres :

- a) Le maintien des actionnaires défaillants n'est techniquement possible que si d'autres acteurs prennent à leur charge les pertes, recapitalisent la banque au niveau nécessaire, présentent un plan d'activité crédible cohérent avec les moyens déployés ainsi que toutes les garanties exigées d'honorabilité et de compétence. Cet espoir n'est pas crédible de la part d'investisseurs privés rationnels sauf à mener une opération de blanchiment. En effet, des investisseurs privés n'accepteraient pas d'éponger les pertes de la gestion précédente, même pour reprendre l'établissement. Dans l'hypothèse inverse, s'ils y trouvent intérêt, c'est probablement pour des motifs peu légitimes, tels que le blanchiment d'argent, la reprise de l'établissement par son actionnaire ancien, au travers d'une structure opaque, une fois une partie des pertes épongée par les autorités publiques de la RDC, ou la BCC.
- b) Le sauvetage public d'une banque insolvable n'est pas une solution convenable. L'appropriation des pertes de banques privées par un organisme public¹⁰ contreviendrait aux règles d'utilisation des deniers publics et déchargerait les actionnaires de leur responsabilité. En outre, une recapitalisation ultérieure aurait pour effet de redonner de la valeur à leurs actions, leur permettant de bénéficier ainsi d'un effet d'aubaine qui doit être à tout prix évité.

¹⁰ Dans l'état actuel des choses ce ne pourrait être que la BCC.

(v) *Le cadre juridique actuel ne permet pas la mise en œuvre forcée de schémas de restructuration préalablement à la mise en liquidation des établissements.*

La loi bancaire de 2002 ne constitue pas une base juridique suffisamment robuste pour entreprendre des actions fortes de restructuration qui relèvent normalement des prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Les pouvoirs donnés par l'article 43 de la Loi à l'administrateur provisoire désigné par la BCC procèdent de sa mission de gestion, bien qu'étant qualifiés de « les plus étendus » sont limités aux pouvoirs normalement dévolus au Conseil d'Administration, ce qui exclut les actes dévolus aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires.

(vi). *Le chapitre VII de la Loi confère à la BCC les pouvoirs de sanctions disciplinaires, administratives et pécuniaires, mais ne lui permettent pas d'entreprendre de façon forcée une restructuration telle que le transfert partiel ou total d'actifs et de passifs, la vente partielle ou totale d'actions, ni même l'augmentation ou la réduction de capital.*

La BCC, a néanmoins, le pouvoir de placer une banque en dissolution et de nommer un liquidateur conformément aux articles 56 et 62 de la Loi Bancaire. Le cadre général des pouvoirs défini par la Loi traite de la réalisation des actifs. Il reste silencieux sur la possibilité de céder des crédits et les garanties y attachées de même que sur la possibilité de transférer des créances sur la banque et, par conséquent, ses dépôts. Ce type d'opération n'a pas été entrepris, semble-t-il dans le passé et les dispositions de droit commun le régissant demeurent mal définies.

Le projet de loi en examen au Parlement a pour objectif, entre autres, de résoudre ces insuffisances dans le domaine de la résolution bancaire.



ANNEXE

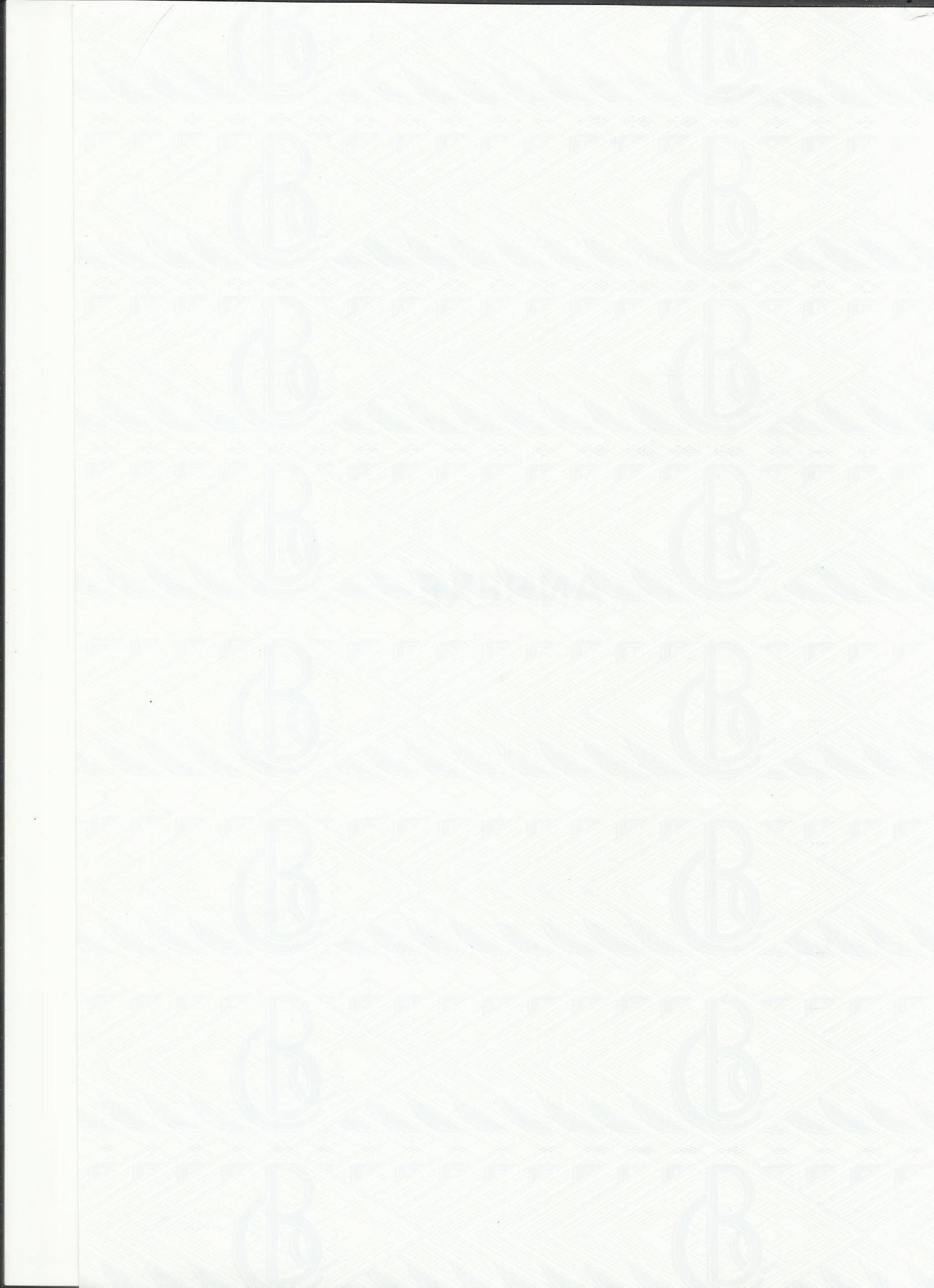


Tableau 10 : Evolution des paramètres clés (En millions de USD)

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016
1. Actif	3.591,88	4113,28	4652,28	5.113,17	4.762,14
2. Actif pondéré des risques	1.341,76	1.948,50	2.199,98	2.434,26	2.436,54
3. Prêts Bruts à la clientèle	1485,36	1834,26	2081,49	2.421,24	2.456,41
4. Prêts à la clientèle en ME	1346,58	1694,31	1798,86	1.925,25	1969,38
5. Dépôts de la clientèle	2652,15	3043,97	3377,36	3.696,47	3.367,73
6. Dépôts de la clientèle en ME	2.303,39	2595,53	2.890,85	3.095,97	2764,64
7. Fonds propres Réglementaires	398,93	458,53	520,74	496,46	218,62
7. Fonds propres de base	280,32	325,10	405,47	405,68	314,46

Tableau 11 : Qualité des actifs bancaires

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016
1. Prêts en souffrance/ prêts bruts	5,7	6,0	7,9	18,3	18,1
2. Prêts en souffrance nets des provisions/fonds propres de base	10,3	14,6	16,6	56,1	67,8
3. Couverture des prêts en souffrance	63,1	56,9	64,7	45,4	53,6

Tableau 12 : Indicateurs de liquidité bancaire

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016
1. Actif liquide /total actif	61,4	57,9	60,4	53,4	47,5
3. Actif liquide/passif à CT	121,3	120,0	127,8	117,7	119,0
4. Dépôts/Prêts (*)	170,4	155,8	138,9	157,5	136,7

Tableau 13 : Indicateurs de profitabilité bancaire

	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc. 16
ROA	1,5	1,5	1,8	1,5	-1,4
ROE	12,8	19,4	20,8	17,3	-21,3
Marge d'intérêt/Produit brut	38,4	39,6	37,6	37,6	35,8
Charges hors intérêts/Produit brut	85,9	81,4	78	77,9	76,4

Tableau 14 : Evolution des taux d'intérêt

RUBRIQUES	2012	2013	2014	2015	2016
Spread MN	23,91	13,90	13,96	15,0	13,9
Taux créditeurs	6,31	5,28	6,17	6,0	6,7
Taux débiteurs	30,22	19,18	20,13	21,0	20,6
Spread ME	15,33	15,36	13,05	12,0	13,8
Taux créditeurs	3,38	3,27	3,48	4,0	3,2
Taux débiteurs	18,71	18,63	16,53	16,0	17,0

Tableau 15 : Indicateurs liés à l'adéquation des fonds propres

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2015
3. Ratio du Total des FP	29,7	23,5	23,7	20,4	9,0
3. Ratio de FPB	20,8	16,7	18,4	16,7	12,0
7. Ratio de Levier	7,8	8,0	8,7	8,5	6,5

Tableau 16 : Santé du secteur de la microfinance (En millions de USD sauf indication contraire)

N°	RUBRIQUES	2014	2015	2016
1	Total Actif	258,19	280,22	240,97
2	Actif/PIB (%)	0,72	0,74	0,64
3	Portefeuille crédit	134,74	162,17	136,95
4	Crédit/PIB	0,36	0,42	0,37
5	Epargne	177,29	177,22	167,99
6	Degré de concentration = 7/1 (%)	42,9%	51,8%	58,0%
7	Actifs de 5 premiers IMF	109,48	143,71	139,87
8	Prêts improductifs/total des prêts bruts= 9/3 (%)	5,17%	10,2%	18,0 %
9	Prêts improductifs	6,08	16,56	24,69
10	Rendement des actifs (%)	-1,29%	-1,5%	-5,5%
11	Degré de liaison avec le secteur bancaire 13/12(%)	1,45 %	1,23 %	1,01%
12	Total bilan banques	4652,28	5128,11	4762,14
13	Avoirs auprès du secteur bancaire	67,59	63,07	48,01

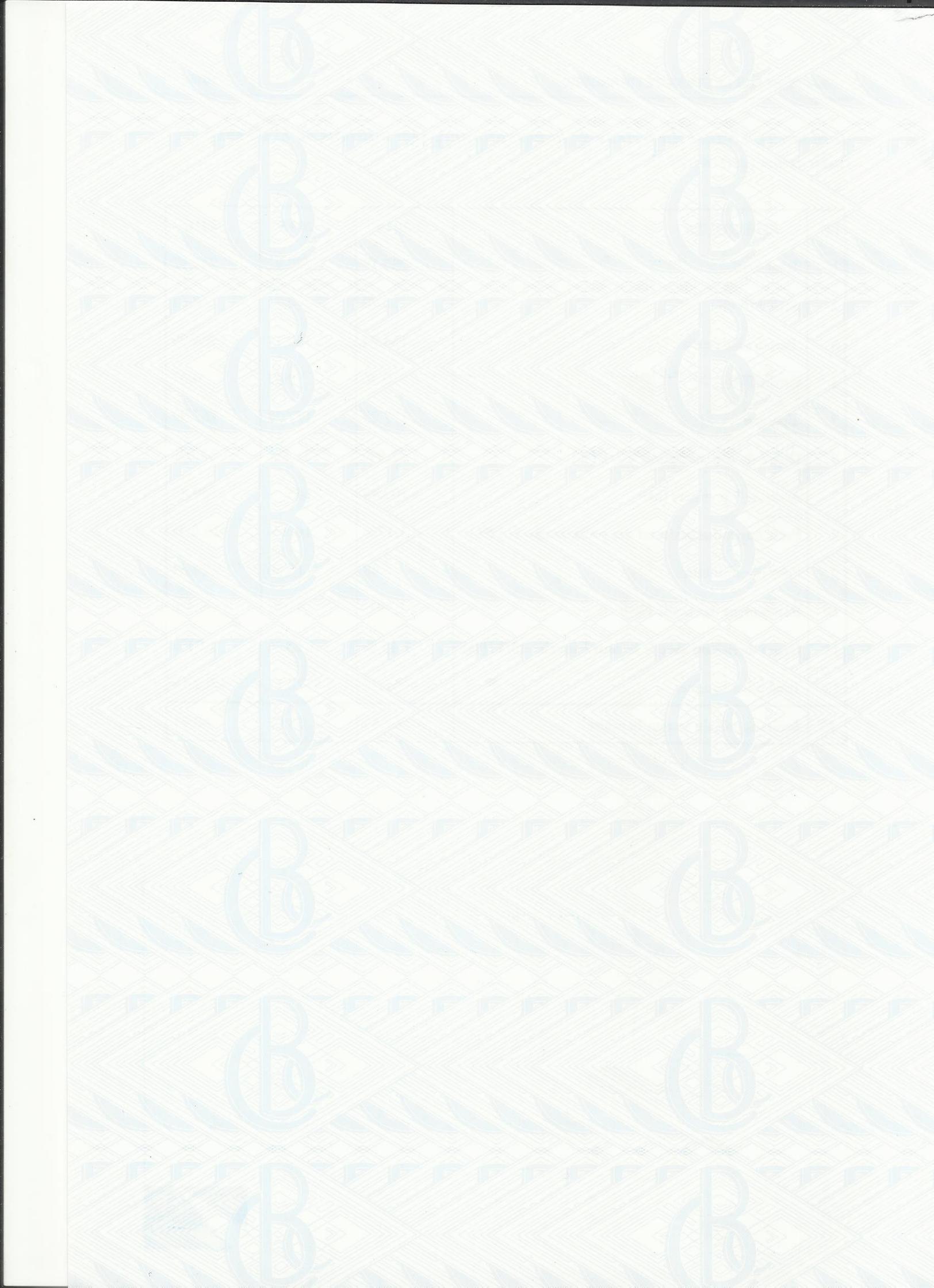


Table des matières

AVANT PROPOS	5
Résumé.....	7
CHAPITRE I : EVOLUTIONS MACRO-ECONOMIQUES MONDIALES ET NATIONALES.....	11
I.1. Evolution économique mondiale et stabilité financière	11
I.1.1. Signaux mitigés sur la stabilité financière à l'échelle internationale.....	12
I.2. Contexte économique interne et stabilité financière.....	13
I.2.2. Intermédiation bancaire avec les secteurs institutionnels	17
CHAPITRE II : SYSTEME FINANCIER	21
II.1. Paysage du secteur financier congolais.....	21
II.2. Développement du Système de paiement en RDC	24
(i) Etat d'avancement de la réforme du système national de paiement en 2016.....	24
a) Mise en place d'un Système de Transfert Automatisé multidevises couplé au Dépositaire Central des Titres	24
b) Mise en place de l'interbancaire monétaire en République Démocratique du Congo.....	26
c) Participation de la République Démocratique du Congo aux systèmes régionaux de paiement et de règlement.....	26
II.3. Mesures pour favoriser l'inclusion financière.....	27
CHAPITRE III : VULNERABILITE DU SECTEUR FINANCIER FACE AUX DEFIS MAJEURS DE LA STABILITE FINANCIERE	29
III.1. Secteur bancaire.....	29
III.1.1. Evolution des principaux agrégats du secteur bancaire	30
III.1.2. Qualité du portefeuille des prêts	31
III.1.3. Comportement de la liquidité.....	33

III.1.4. Risque de marché	35
III.1.5. Profitabilité bancaire	35
III.1.6. Résilience du secteur bancaire	36
III.2. Activités de la Micro Finance	37
CHAPITRE IV : COMPARAISON DES INDICATEURS DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE AVEC LES PAYS PAIRS DE LA SADC	39
I. Les indicateurs centraux	40
II. Les indicateurs complémentaires	40
III. Compilation des indicateurs de solidité financière au sein de la SADC	40
I.V.1 : Ratio des fonds propres réglementaires/ actifs pondérés en fonction des risques	42
I.V.2 : Ratio des fonds propres de base/actifs pondérés en fonction des risques	42
I.V.3 : Ratio prêts improductifs nets sur les fonds propres de base	43
I.V.4 : Ratio prêts improductifs sur total des prêts bruts	43
I.V.5 : Ratio prêts libérés en monnaies étrangères sur total prêts	44
I.V.6 : Ratio rentabilité des actifs.....	45
I.V.7 : Ratio rentabilité des fonds propres.....	46
I.V.8 : Ratio marge d'intérêt/ produit brut	47
I.V.6 : Ratio charges hors intérêts / Produit brut	47
IV.8 : Ratio charges du personnel/ charges hors intérêts.....	48
I.V.9 : Ratio actifs liquides/ passifs à court terme	49
I.V. : ratio actifs liquides /total des actifs.....	49
CHAPITRE V : CADRE DE LA POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE.....	51
V.1.Cadre de la politique macroprudentielle	51
Objectif 1 : Renforcer la résilience du système financier	52
Objectif 2 : Risque de défauts collectifs	52
Objectif 3 : Atténuer et prévenir une expansion du crédit et un effet de levier excessifs	53

Objectif 4 : Concentration des risques directs et indirects	54
IV.2. Mesures à préconiser	55
V.3. Cadre institutionnel de la stabilité financière	56
V.4. Cadre de régulation et de supervision bancaire	57
V.4.1. Instruction n° 17 sur le contrôle interne et la conformité	57
V.4.2. Instruction n° 22 sur la gestion des risques	57
V.4.3. Instruction n° 21 sur la gouvernance	58
V.5. Cadre de résolution des crises bancaires	58
(i) La nécessité d'instaurer un filet de sécurité suffisant	59
(ii) La fonction de prêteur de dernier ressort n'est pas suffisamment encadrée	59
(v) L'absence de disposition légale prévoyant un arrangement avec le Ministère des Finances concernant l'implication de l'Etat dans la gestion et le financement de crises bancaires	59
(viii) L'extension de la coopération transfrontière au domaine de la gestion de crises bancaires	60
ANNEXE	63



MÉDIASPAUL

Imprimerie MÉDIASPAUL - Kinshasa - 2018
Imprimé en RDC - Printed in DRC
www.mediaspaul.cd